

N° 20 - Décembre 1981 -TOME III

LE PAYS CHAUVINOIS

BULLETIN

DE LA

SOCIETE DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUE, ARTISTIQUES

HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

DU PAYS CHAUVINOIS



Siège social : Hôtel de Ville - Téléph. 46.30.21

Musée Municipal : Place Saint-Pierre (Ville Haute)

Président : M. Sam CAMUS - 38, route de Lussac . Téléph. 46.39.96

Vice-Présidents : M. Christian RICHARD
M. Pierre SAILHAN
Jacques TOULAT

Conservateur du Musée : Madame Suzanne COUDERC - 7, rue Saint-Pierre

Secrétaire : Madame Micheline ROSIER - rue de la Fontaine

Secrétaire adjoint : M. Hubert ROSIER - rue de la Fontaine

Trésorier : M. René ANTONIN

Trésorier adjoint : M. Didier BONNEAU

Banque : Crédit Agricole. N° 1714
C. C. P. : Limoges 1793-63 K

Bibliothécaire : M. Max AUBRUN

Archiviste : M. Christian BARBIER

SOMMAIRE

Chauvigny, fouille à la Petite Noraie 1981, C. Richard	p. 4
Les vicairies du Pays Chauvinois et ses alentours, C. Richard	p. 9
Chauvigny au XI ^e siècle, J. Duguet	p. 12
Boisseau et Boisselée : Réflexions sur quelques mesures anciennes à la fin du XVIII ^e siècle dans la Vienne, M. Aubrun	p. 18
Préinventaire du Canton de Chauvigny, Commune de Chauvigny, S. Camus	p. 24
Feuillets d'Histoire, S. Camus	p. 25
Jean, Pierre, François et les autres, C. Barbier	p. 27
Le Pays Chauvinois vu par un officier en 1841, J. Toulat	p. 29
Le bénitier roman de l'église St-Martial, C. Barbier	p. 31
L'Assemblée du Bourg, P. Morisset	p. 33
La « Vallée des Goths » à Chauvigny, P. Boulanger	p. 34
Chauvigny au début de la Révolution 1789-1792, S. Camus	p. 35
Devis estimatif des réparations à faire à l'Église St-Just de Chauvigny (actuellement Notre-Dame), P. Boulanger	p. 38
Arrêté du Conseil Général de la Commune de Chauvigny, P. Boulanger	p. 39
Le Château de Vaucour et la famille de Taveau, P. Sailhan	p. 40
St-Pierre : Les Chapiteaux de la façade occidentale, C. Barbier	p. 41
Le Pont du Jard (Bellefonds), S. Camus - C. Richard	p. 43
Sceau trouvé à Chauvigny	p. 47
Fouilles en l'an 2000, S. Acabat	p. 48
Rapport d'activité pour l'année 1980-1981, M. Rosier	p. 49

Cliché non disponible

CHAUVIGNY

FOUILLE A LA PETITE NORAIE. 1981

Un sondage de sauvetage a été pratiqué sur un site gallo-romain menacé par le passage d'une tranchée de tout à l'égout, sur la rive droite de la vienne, sur le flanc Sud du talus de la voie de chemin de fer.

Deux secteurs ont pu être étudiés :

- Un secteur I : un égout gallo-romain
- Un secteur II : un bâtiment occupé du milieu du I^{er} siècle au milieu du IV^e.

SECTEUR I

Il s'agit d'un égout orienté nord-sud, la pente vers le sud. Il se trouve sous et perpendiculaire au talus du chemin de fer.

Il est constitué :

- De deux piédroits dont l'épaisseur varie de 0,15 m à 0,25 m en maçonnerie de pierres calcaires et mortier gris jaune.
- De couvercle en tegulae (tuiles à rebord) assemblés sur deux couches avec mortier, soit une épaisseur de 1,10 m de moyenne.
- D'un canal de 0,11 m de largeur et 0,27 m de profondeur, en moyenne. Un morceau de fût de colonne, long de 0,75 m pour un diamètre de 0,27 m a été remployé pour une paroi de l'égout.

Aucun mobilier n'a permis de dater ces vestiges avec précision. L'absence de radier et la porosité des parois définissent nettement ce canal comme un égout.

Il est important de noter qu'au début des années 1980, des bassins gallo-romains, ont été repérés sur le flanc Nord de la voie ferrée, lors de la construction d'un atelier. L'égout étudié en 1981 pourrait constituer l'évacuation de ces bassins.

SECTEUR II

Il s'agit de l'extrémité Sud d'un bâtiment. La majeure partie de l'ensemble se retrouve sous le talus du chemin de fer, donc inaccessible à la fouille.

DESCRIPTION

Quatre pièces ont été repérées A. B. C et D, correspondant à des phases successives de construction.

SALLE A. C'est un bâtiment, large à l'intérieur de 5,40 m. Son soubassement est en pierres de petit appareil très soigné. Large de 0,66 m sur trois lits de pierres, faisant une élévation de 0,35 m, - le quatrième lit ne fait plus que 0,51 m de large. Les angles très soignés, construits en petit appareil allongé (0,30 m x 0,11 m) dont le parement présente une taille en arêtes de poisson (chevrons couchés). Cette construction présente une technique que nous avons rencontrée à Asnières de Pouillé, et à Saint-Pierre-les-Églises II dans des bâtiments du I^{er} siècle.

SALLE B. Une pièce a été ensuite construite à l'Est de la précédente. Elle est large de 1,65 m à l'intérieur et a livré deux foyers. Le foyer 1 du plan paraît le plus ancien. Le foyer 2 comporte deux niveaux. Une grande tuile à rebord, sans encoches, de 0,60 m x 0,33 m la plus grande trouvée à ce jour en pays Chauvinois, formait le foyer supérieur.

La construction des murs de cette pièce est identique à celle de la pièce A et sans aucun doute légèrement postérieure mais avec une occupation simultanée.

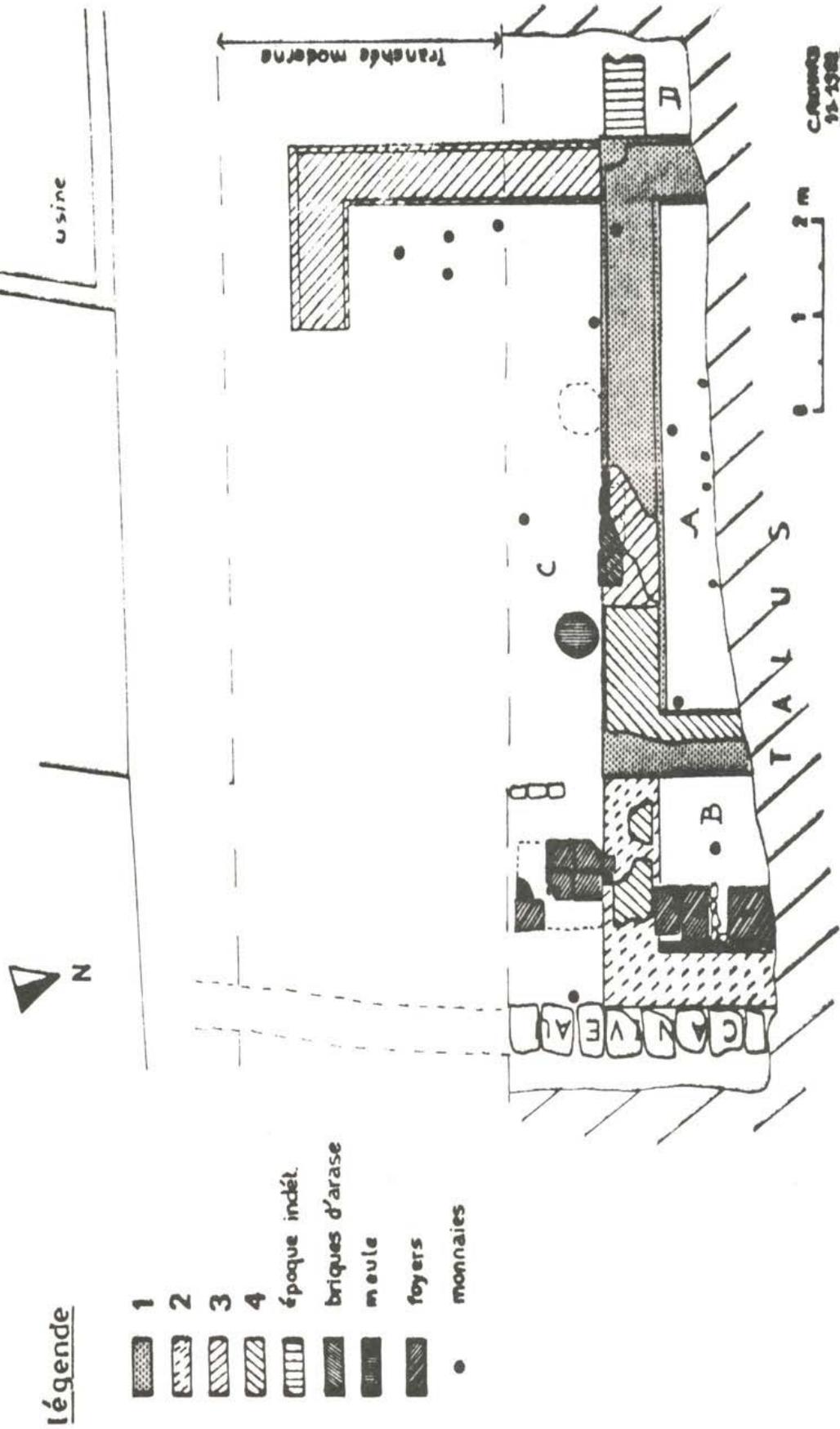
SALLE C. Cette pièce a été ajoutée sur la face Sud de la pièce. L'angle sud-ouest a disparu du creusement de la tranchée moderne. Il est possible que ce bâtiment ait été prolongé vers l'Est par un bâtiment plus léger. En effet, un foyer N° 3, accolé au mur Sud de la pièce B et à un niveau supérieur de 0,15 m par rapport au reste de la salle, séparé par un petit alignement en pierre, y a été découvert. Les murs Ouest et Sud de cette salle ont fait appel à une technique différente, c'est-à-dire l'emploi d'arases de briques entre les lits de pierres, technique courante dès le II^e siècle.

Une réparation au mur Sud de la salle A est probablement contemporaine de la construction de la salle C.

LA NORIAIE (CHAUVIGNY)

SECTEUR II

figure 1



Deux petites fosses creusées dans le sol argilo-limoneux, dans le niveau d'occupation, y ont été trouvées. L'une ne contenait que des tessons de tuiles. L'autre recouverte d'une meule à grains a livré dans une terre noire une tegula entière ainsi que la plus grande partie d'un vase ovoïde à pâte grise avec panse ornée extérieurement d'un bandeau incisé à la molette.

Une louche en fer se trouvait sous la couche de démolition du bâtiment.

SALLE D. Cette pièce a été ajoutée sur le côté Ouest de la salle A. Une très importante couche de coquillages (moules, huîtres, pétoncles) se trouvait dans cette salle ainsi que des tessons d'une céramique à pâte fine, à engobe noire lustrée, genre métallescente, ornée à la roulette.

Aucun élément ne permet de donner une date de construction à cette salle.

CANIVEAU, EGOUT. Un caniveau longeait le côté Est de la salle B, à environ 0,60 m en dessous du niveau du foyer 2. Il était construit et couvert en pierres plates. Il a livré plusieurs morceaux de dallage en calcaire ainsi qu'une plaque de marbre blanc rosé de placage de 0,54 m x 0,22 m.

APPROCHE CHRONOLOGIQUE. Le dernier niveau d'occupation du site, lors de l'incendie qui a amené sa destruction, par les 15 monnaies qui ont été trouvées, nous indique une présence depuis l'an 253 (Gallienus) à 345/346 (Constans). Les tessons de céramique dite « à l'éponge » nous confirment une occupation pendant cette période.

La présence de tessons de céramique sigillée provenant d'ateliers du Sud de la Gaule ; tesson 1 (Drag. 29) – tessons 2, 3, 4 (Drag. 30) sous le foyer N° 3 nous mène à une occupation dès la seconde moitié du I^{er} siècle ; un tesson N° 6, représentant Hercule et le serpent du jardin des Hespérides (type Oswald 786 et Déchelette 468) est de l'atelier de la Graufesenque, à l'époque Domitienne. Il se trouvait dans la tranchée près du foyer N° 3.

Un morceau de dallage de marbre veiné jaune, du marbre de placage, des fragments de listels en calcaire, pourraient dater de cette période.

On constate l'absence totale de tessons ou de monnaies entre le milieu du II^e siècle et le milieu du III^e. Peut-être y a-t-il eu abandon et démolition partielle du site à cette époque, ce qui expliquerait la présence de morceaux de dallage à l'extérieur des pièces et du fût de colonne à une cinquantaine de mètres dans l'autre égout.

CONCLUSION. La plaque de marbre de placage, le fragment de dallage en marbre, les listels, les carreaux calcaires de dallage, des fragments d'enduits de mur de couleur rouge dit : « pompéien », le fût de colonne, tout cela nous conduit à penser qu'il existait à la Petite Noraie un habitat d'une qualité certaine, peut être même d'un certain luxe du milieu du I^{er} siècle au milieu du second siècle.

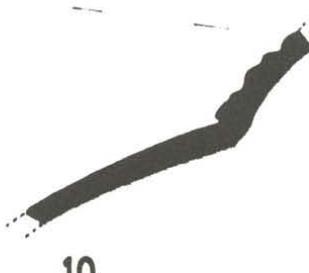
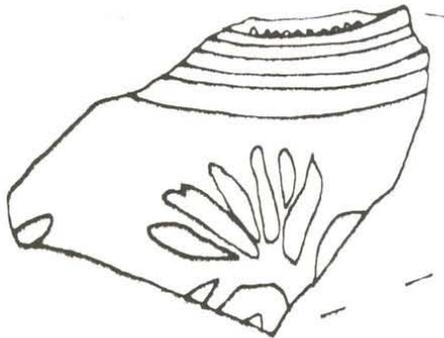
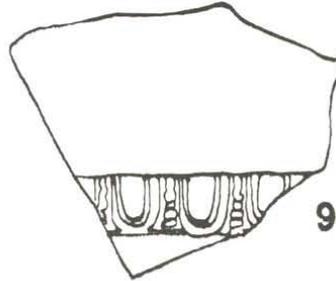
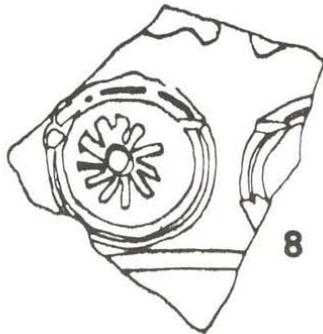
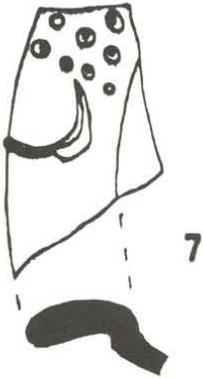
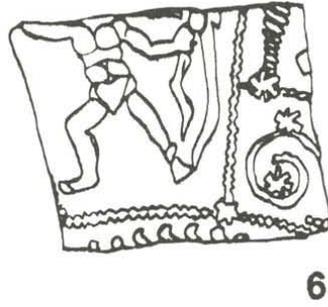
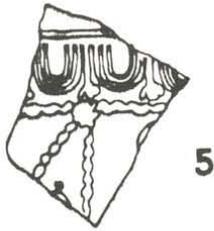
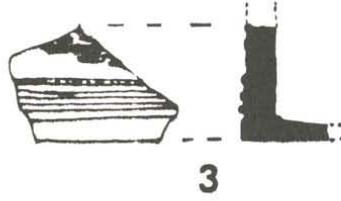
Le talus du chemin de fer recouvrant 90 % du site ne nous a pas permis de pousser plus loin nos recherches et de ce fait d'avoir plus de précisions sur l'occupation de la seconde moitié du III^e siècle.

Quoi qu'il en soit les résultats obtenus sont intéressants et permettent de supposer que la Noraie pouvait être le début de l'agglomération de CALVINIACVM.

C. RICHARD

LA NORAIE (CHAUVIGNY)

PLANCHE 2



0 5 cm

C. RICHARD
11-1901

LES VICAIRIES DU PAYS CHAUVINOIS ET SES ALENTOURS

Le Poitou était l'un des plus vastes comtés du royaume franc, durant la période carolingienne. Après les troubles du IX^e siècle, le X^e siècle fut pour le Poitou une époque de « restauration et de relative stabilité ». Le pouvoir du comte devient héréditaire, ce dernier s'appuyant sur quatre auxiliaires : les vicomtes de THOUARS, MELLE, AUNAY, CHATELLERAULT. Le comté était partagé en un certain nombre de subdivisions, à la tête de chacune était placé un officier appelé « vicarius » ou « centenarius », termes synonymes. Dans notre région, cette subdivision s'appelait « vicaria ».

RÉDET énumère une soixantaine de vicariae dans son dictionnaire topographique du département de la Vienne.

Plusieurs vicariae, dont l'une d'elles n'a pu être identifiée, concernent le Pays Chauvinois et ses alentours. Ce sont :

- **Vicaria LINARINSIS** vil ALIARINSIS : LINIERS (canton de Saint JULIEN-L'ARS)
- **Vicaria EXIDUALINSIS** (ou SICVALENSIS) : CIVAUX (canton de LUSSAC-LES-CHATEAUX)
- **Vicaria SILARINSIS** SILLARS (canton de LUSSAC-LES-CHATEAUX)
- **Vicaria RACIACINSIS** (ou RANCIACINSIS) : son chef-lieu est inconnu

À partir du XI^e siècle, les juridictions féodales succédèrent au régime des vicairies (également appelées vigueries) : les seigneurs châtelains exercent tous les droits de justice dans leurs fiefs. Dès la fin de ce siècle, apparaissent les châtelaneries de Mirebeau (vers 1088), de Gençay (vers 1098), de Morthemmer (vers 1098), de Civray (vers 1100), etc... On trouve ensuite de nombreuses châtelaneries telles que Moncontour, Châtellerault, Angles, St-Savin, Chauvigny, Poitiers, Montreuil-Bonnin, etc... Poitiers (La Tour de Maubergeon) devenant le chef-lieu féodal du comté de Poitou.

Le ressort ou l'étendue des vicairies de Poitou est très variable mais en général il est de faible étendue. Pour notre secteur, ce sont essentiellement les chartes des Abbayes de St Cyprien, de St Hilaire de Poitiers et celle de Nouaillé qui nous permettent d'apprécier cette étendue grâce aux noms de lieux qui sont cités. La moitié environ des vicairies du Poitou ne paraissent avoir compris sur leur territoire qu'un à trois villages ; mais la plupart du temps, ce sont des vicairies du Bas Poitou, « cibles » préférées ou plus accessibles des incursions normandes. Celles qui nous intéressent comptaient plusieurs villae (domaines, fermes ou villages) sur leurs territoires :

- LINIERS : dix villae
- RACIACINSIS : onze villae dont deux moulins
- CIVAUX : onze villae dont un moulin au moins et lieux-dits cités proche de la Villa de VERRIERES
- SILLARS : une villa (qui est d'ailleurs signalée une fois sur le territoire de CIVAUX).

A . LINIERS

1 - **Anseiacus** : Anzec, commune de Jardres. Vers 970 : « ...In vicaria Linarinse, in villa que dicitur Anseiacus, cum maxnibus, curtiferis, viridegariis, vineis, terris, cultum et incultum... » (St Cyprien, Archives Historiques du Poitou, **AHP**, tome 3, page 75).

2 - **Liliacus ou Laliacus** : lieu inconnu près les Bordes, commune de Sèvres-Anxaumont. Vers 963 : « ...in pago Pictavo, in vicaria Linarinse, in villa cujus vocabulum est Liliacus... » (AHP, T. 3, p. 126).

3 - **Bordas** : Les Bordes, commune de Sèvres-Auxaumont. Vers 987/990 : « ...in villa Laliaco et in loco qui dicitur ad illas Bordas... » (AHP, T. 3, p. 127).

4 - **Saviniacus** : Savigny-sur-Vienne commune de Vouneuil-sur-Vienne. Vers 909, (AHP, T 3, p. 153).

5 - **Mons Vitalis** : lieu inconnu. Vers 937 : « ...in vicaria Aliarinse, in villa, que vocatur Montevitale... ».

6 - **Colanus ou Collianus** : Coulins, commune de St-Georges-les-Baillargeaux. Vers 927, 934, entre 987-996, vers 1000.

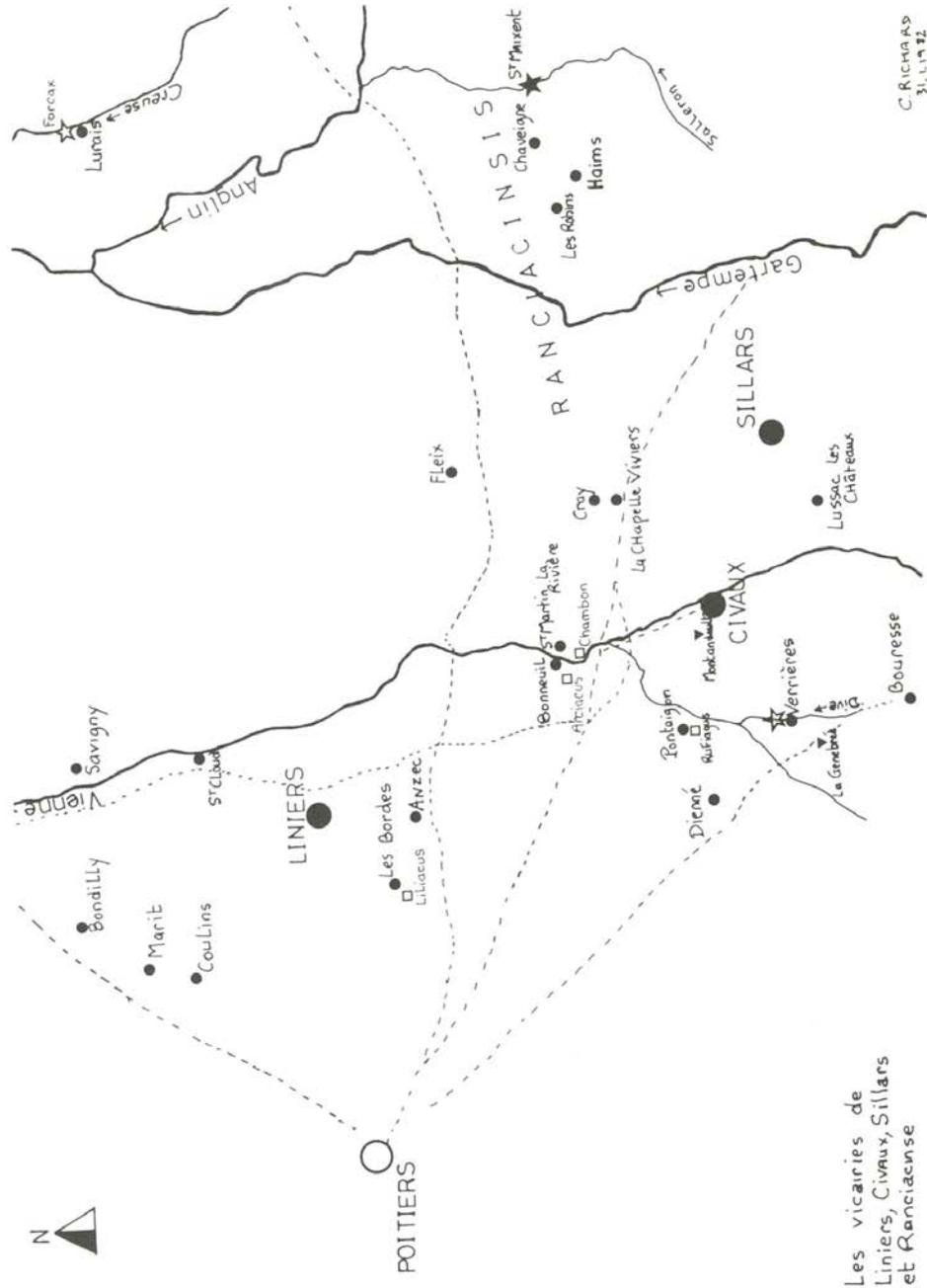
7 - **Linarius** : Liniers, chef lieu de la vicairie. L'église est citée plusieurs fois vers 1100 (AHP, T. 3, p. 13, 45,146). La vicairie est citée de nombreuses fois, la plus ancienne mention étant de 909 (AHP, T. 3, p. 153).

8 - **Marisius** : Marit, commune de Dissay. En 969 (AHP, T. 3, p. 251)

9 - **Mons Bubanus** : Lieu inconnu

10 - **Salcedus** : St Cloud, commune de La Chapelle-Moulière. Vers 964, (Cart. de St Hilaire, n° 30). Des terres proches de St Cloud s'appellent encore les Sausais.

11 - **Bondiliacus** : Bondilly, commune de St Cyr. Vers 989, (Cart. de St Jean d'Angely, n° 5, p. 23).



B - RACIACINSIS

Cette vicairie, dont le chef-lieu reste inconnu, s'étendait de St Martin-la-Rivière à Luray.

- 1 - **Sancti-Maxentii** : St Maixent-le-Petit, commune d'Haims. « ...in pago Pictavo, in vicaria Raciacinse, in villa que nuncupatur, Sancti Maxentii... farinariis in fluvium Saleroni... » : en 936 (AHP, Tome 3, N° 4).
- 2 - **Ludriacus** : Luray, dans l'Indre. « ...in villa que vocatur Ludriacus... » (même texte que le précédent)
- 3 - **Forcax** (démembrement de Ludriacus). « ...et in villa que ad illam pertinet et vocatur Forcax, ...farinorii super fluvium Crosa... » (même texte). Il y avait donc un moulin sur la Creuse et un autre sur le Saleron au début du X^e siècle.
- 4 - **Agenti** : Haims. « ...in vicaria Raciacinse, in villa que dicitur Ageni... », entre 954 et 986, (AHP, T. 3, n° 186).
- 5 - **Cavanaia** : Chaveigne, commune d'Haims. « ...et in alia villa que vocatur Cavanaia... » (même texte).
- 6 - **Cusiacus** : hameau appelé aujourd'hui les Robins, commune d'Haims.
« ...et in alia villa que dicitur Cusiaco... » (même texte).
- 7 - **Vivarius** : La Chapelle Viviers « ...villa quae taxatur Vivarius, in pago Pictavo, in vicaria Ranciacinse... », en 924 (St Hilaire, Tome 1, p. 49).

- 8 - **Flaiacus** (Fieix) « ...villa que vocatur Flaiacus... », 924, (St Hilaire, T. 1, p. 19).
 9 - **Craiacus** (Cray, commune de Pouzioux) « ... villa que vocatur Craiacus... » (même texte que le précédent).
 10 - **Sancti Martini** : St Martin-la-Rivière « ...villa quae appellatur Sancti Martini... » (même texte que le précédent).
 11 - **Cenbennius** : Lieu inconnu sur la Gartempe. Vers 886, Nouaillé n° 20.

C - CIVAUX

1 - **Bonolium ou Bonoiolum** : Bonneuil, commune de St Martin la Rivière. « ...in vicaria Sicvalinse, in villa que appellatur Bonoiole... », vers 963, 6AHP, tome 3, N° 2317. « . . .in vicaria Exinvalinse in villa que vocatur Bonolium, de terre arabile... », dans la marge il y a « Hoc est in parrochia Sancti Martini de Riberia et prope de Arciaco », vers 989, (AHP, T. 3, n° 230).

2 - **Arciacus** : Lieu inconnu situé près de Bonneuil. Cité dans plusieurs textes de St Cyprien : AHP, T. 3, n° 363 (vers 1007) ; n° 365 (vers 986) ; n° 366 (vers 980) ; n° 369 (vers 1014-1018).

3 - **Ad Pinum** : Lieu inconnu. Cité plusieurs fois en même temps que Arciacus : « ...cujus vocabula sunt Ad Pinum et Arciacus... » 6AHP, T. 3, n° 3647.

4 - **Disnet ou Deinet** : Dienné. Cité plusieurs fois dans St Cyprien : AHP, T. 3, n° 384 (vers 1015) ; n° 385 (vers 970), n° 386 (vers 1020).

5 - **Vedreria ou Verreria** (Verrières) En 936 : « ...in vicaria Exidualinse, in villa que dicitur Vedreras... et uno farinario in fluvium Divane... », (AHP, T. 3, n° 375) : nous pouvons supposer qu'il y avait un moulin près de Verrières à cette époque. Un texte de 1090 (AHP, T. 3, n° 376) cite plusieurs lieux proches de Verrières :

- Monte Endaut : Montandault, commune de Civaux
- Bonelelis alias Boneslis
- Genebrea (La Genèbrée, près La Pougé, commune de Verrières)
- Malum Pertusium
- Jarloia
- Villa Valesa

Seuls deux de ces noms sont identifiés actuellement.

6 - **Cambonus** : RÉDET observe (Dict. Table des formes anciennes) qu'il n'existe pas de lieu du nom de Chambon dans les environs de Civaux. En effet, il n'y a pas de village ou de ferme portant ce nom, mais des champs, situés rive droite de la Vienne, au sud de St Martin-la-Rivière, portent le nom de Chambon. D'après A. GRENIER (Manuel d'Archéologie Gallo-romaine, tome VI, Archéologie du sol), le terme « CHAMBON » viendrait du celtique CAMBO signifiant COURBE et cet auteur précise que les Chambon se trouvent en général dans les boucles de rivières. Or, notre Chambon se trouve dans la courbe la plus prononcée de la Vienne sur 40 à 50 km de son cours.

Ce **Cambonus** cité par les chartes de St Hilaire en 780 et 862 et par Nouaillé en 780 se situait peut-être au sud de St Martin-la-Rivière. Notons que de nombreuses tuiles à rebord (Tegulae) jonchant le terrain semblent indiquer à cet endroit un habitat gallo-romain.

7 - **Ad Mansiones** : Lieu inconnu (Nouaillé, n° 21 vers 886, n° 38 vers 916, n° 47 vers 936).

8 - **Rufiagus** : Lieu inconnu vers Pontaigon (Mêmes textes que le précédent).

9 - **Luciacus** : Lussac-Ies-Châteaux (Nouaillé, n° 44 vers 927). Ce même cartulaire place Luciacus, par trois fois, dans la vicairie de Sillars.

10 - **Veriola** : Lieu inconnu

11 - **Boericia** : Bouresse

12 - **Pons Aigonis** : Pontaigon, commune de Lhommaizé. (St Cyprien n° 381 vers 936 et n° 382 vers 1030).

D - SILLARS

La vicairie de SILLARS (vicaria SILARENSIS) n'a qu'une seule villa sur son territoire (LUSSAC), laquelle est d'ailleurs placée une fois dans la vicairie de Civaux. La carte montre que les Villae citées dans les vicairies de notre région sont en général à proximité d'anciennes voies romaines.

Des lieux connus au X^e siècle ne sont cités dans aucune vicairie : par exemple St-Julien-l'Ars, Nieuil-l'Espoir, Antigny, St-Savin-sur-Gartempe, etc... Les sources, il faut le reconnaître, bien que riches, sont tout de même limitées : elles reflètent les possessions des différentes abbayes dont les cartulaires ou les chartes ont été conservés mais la carte établie à partir de ces possessions ne peut pas refléter avec exactitude la répartition de l'habitat aux X^e ou XI^e siècles. Néanmoins les renseignements fournis sont précieux pour les formes anciennes de certains noms de lieux. Une recherche toponymique dans les anciens cadastres permettrait sans doute de retrouver la trace des villae citées dans les vicairies et restées inconnues jusqu'à présent. En effet, il ne faut pas systématiquement chercher un village ou une ferme moderne sur un ancien lieu-dit : l'exemple de Chambon, au sud de St-Martin-La-Rivière en est peut-être un cas.

Christian RICHARD

CHAUVIGNY AU XI^e SIÈCLE

Chauvigny entre dans l'histoire aux environs de l'an mil ; son château est désigné dans un acte non daté qu'on peut situer entre 992 et 1014¹. Cependant il faut attendre le début du XIV^e siècle pour avoir sur la ville et la châtellenie des renseignements relativement abondants et précis, grâce aux archives de l'évêché de Poitiers et à celles de la collégiale Saint-Pierre. Auparavant les fonds des abbayes de l'Étoile, de la Merci Dieu et de Montierneuf de Poitiers n'offrent qu'une documentation fragmentaire pour les XII^e et XIII^e siècles et le cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers ne contient que neuf actes relatifs à Chauvigny, pour le XI^e siècle². Si peu nombreux soient-ils, ces actes du fonds de Saint-Cyprien ne manquent pas d'intérêt pour l'histoire de la ville de Chauvigny et ils méritent une analyse détaillée.

L'implantation des moines Saint Cyprien à Chauvigny est due à l'initiative de l'Évêque Isembert I^{er}. Au début de son épiscopat, entre 1020 et 1030, Isembert a construit, au pied de son château de Chauvigny, une église dédiée au Saint Sépulcre, qu'il a donnée à Saint Cyprien. Cette fondation ne s'imposait d'ailleurs pas ; l'église du Saint Sépulcre a été élevée tout près de Saint Léger en un lieu inhabité et elle n'a pas reçu le droit paroissial. L'évêque qui envisageait une extension de la ville basse avec, à terme, la création d'une nouvelle paroisse urbaine. Il est probable qu'il a aussi voulu avoir sous ses murs, comme d'autres seigneurs, une église desservie par des moines, bien qu'il eût déjà auprès de son château, comme nous allons le voir, une église collégiale que bien des seigneurs auraient pu lui envier.

Nous ne possédons pas d'acte de fondation émanant de l'évêque mais une notice rédigée par un moine après la construction. On a souvent fait référence à cette notice, qui est bien connue de l'érudition et capitale pour la connaissance de Chauvigny vers 1025. Comme elle est rédigée en latin nous croyons utile d'en donner une traduction.

« Isembert, évêque de la sainte église de Poitiers, a construit une église en l'honneur du Saint Sépulcre de Notre Seigneur, au pied de son château de Chauvigny, et a donné à cette église un aqueduc qu'il a délimité, en aval des moulins du prévôt Aimeri, et toute la terre autour de l'église depuis le susdit aqueduc jusqu'au petit ruisseau qui est au delà de l'église et de l'extrémité du cimetière de l'église Saint Léger jusqu'au pré épiscopal qui est près du coteau, afin que soient édifiés, sur l'aqueduc des moulins, dans la terre du bourg, qu'il institua libre, de sorte que ni évêque, ni clerc, ni prévôt, ni quelque personne, n'ose jamais y requérir, ni prévôté, ni rapine, ni aucune prise de corps, ni coutume, et il a transmis toutes ces choses libres aux moines de Saint Cyprien, dans la main de l'abbé Ansegisus, afin que ceux-ci tiennent à perpétuité tant le bourg que l'église et les autres choses. De plus il a concédé aux moines le droit d'usage pour l'église ou leurs maisons ou pour d'autres nécessités, dans ses forêts, en tout temps, où qu'elles soient. Et parce que la susdite église avait... (Quelques mots effacés) ..., il décida que quiconque voudrait y venir y viendrait et s'y ferait ensevelir. De même il a concédé la moitié de l'église Saint Léger qui était à lui, après la mort du prêtre Gombaud qui la tenait de lui. Il a livré de plus une quarte de terre au-delà de la Vienne, entre le chemin de Poitiers et le chemin de Morthermer, et de la maison des malades jusqu'au Peuron. De même il a décidé que la moitié de l'église d'Aillé et de tout son alleu serait au service de la susdite église, avec ses appartenances de vignes, terres arables, forêts, pacages, maisons, aisance, etc...

S. Isembert évêque, qui a décidé cela. S. Manassé son frère et Sendebaud. S. Gilbert Roy. S. Isembert neveu de l'évêque, Geoffroi doyen, Guillaume préchantre, Rorgon archidiacre, Humbert chevecier, Maingot cellérier, Airaud de Monthoiron, Aimeri prévôt, Geoffroi son frère, Goscelme chevecier, Garnier Cornevin, Robert Bodoer, Elie Puel, Acfred prévôt et Thébaud et Itier frères, Bernard Jarric. Pendant le règne du roi Robert »³.

¹ AHP XLIX, 1936. p. 132 ; n° 78. Un certain Robert, qui se dit « homme noble », donne à l'abbaye de Nouaillé un domaine situé en un lieu appelé Dugeiacum, à trois milles du château de Chauvigny, limité d'un côté par la « vieille voie ».

² AHP III, 1874, p. 136-142 ; n° 210 à 218. Ces actes étant bien groupés dans le cartulaire, nous ne nous référons à l'un d'eux en particulier que dans quelques cas.

³ *Op. cit.* note 2 p. 136-137 ; n° 210.

On voit que l'église Saint Léger existe alors, avec son cimetière, ce qui suppose un embryon de ville basse le long du chemin de la Vienne au château. Le Talbat est canalisé pour faire tourner des moulins qui sont, selon toute vraisemblance, ceux des Barrières. Il est probable que le système de régulation des eaux n'est pas sensiblement différent de celui qui est conservé de nos jours, après l'abandon des moulins, et que la chaussée de l'étang est en place. Les moines de Saint Cyprien construiront effectivement un moulin sur la partie de l'aqueduc qui leur a été donnée ; ce sera le moulin Saint Just. Au sud, on voit couler le Montauban, dont le lit a dut être aménagé pour mettre l'église à l'abri des inondations. Le « pré épiscopal » qui délimite à l'Est la terre de St Cyprien, est désigné à plusieurs reprises en 1309 et 1310⁴ ; il se trouvait au-delà de l'actuelle rue de la Paix et devait s'étendre jusqu'au Poirier. Le désir d'Isembert de voir se construire un bourg près de l'église ne s'est réalisé que fort tard ; en 1553 la terre concédée par l'évêque, qui était devenue le fief du prieuré St Just, était encore en grande partie occupée par des jardins et il n'y a avait guère de maisons qu'au carrefour de la Corne de Cerf qui a précédé celui des Quatre Coins⁵.

De la ville haute, on n'entrevoit que le château mais l'église Saint Pierre existe et elle est collégiale puisque le chevecier Goscelme figure parmi les souscripteurs, dans la notice. Le chantre apparaît par deux fois vers la fin du XI^e siècle⁶. Ainsi, au XI^e siècle comme au temps de l'évêque Gauthier de Bruges, les deux dignitaires du chapitre de Saint Pierre sont le chantre et le chevecier. Quant à l'église Saint Martial, on est totalement dépourvu de documents à son sujet. Sur la rive gauche de la Vienne est installée une « maison de malade », connue plus tard sous le nom de Maladrerie.

La liste des souscripteurs mérite une attention particulière. Les noms sont réunis en trois groupes : famille de l'évêque, dignitaires du chapitre cathédral et personnalités de Chauvigny et des environs. Assistent l'évêque ses frères Manassé et Sendebaud, son neveu Isembert, fils de Manassé et futur évêque, Gilbert Roy qui est un proche parent⁷. Le chapitre Saint Pierre de Poitiers est représenté par le doyen Geoffroi, le préchantre Guillaume, l'archidiacre de Poitiers Rorgon – Chauvigny se trouvant dans son archidiaconé - le chevecier Humbert et le cellérier Maingot. Parmi les personnalités locales on remarque le prévôt Aimeri et son frère Geoffroi, le chevecier Goscelme et quelques autres dont la présence doit s'expliquer par un quelconque intérêt dans les terres concédées.

La réunion de plusieurs dignitaires du chapitre cathédral n'est certainement pas fortuite. C'est que les terres données à Saint Cyprien appartiennent à l'église de Poitiers. Isembert agit en qualité d'évêque et non à titre privé. D'ailleurs les termes de la notice relatifs aux libertés du bourg à fonder sont significatifs : les autorités désignées comme ne devant pas attenter à ces libertés sont les évêques, les clercs et les prévôts, ces derniers n'étant mentionnés que comme agents laïcs des évêques seigneurs. Le château et ses dépendances sont des domaines de l'église cathédrale. On pourrait objecter que les parents d'Isembert figurent en tête des témoins, avant les clercs poitevins. Nous pensons qu'ils sont les maîtres laïcs du domaine cathédral, par délégation et sous l'autorité de l'évêque chef de famille. La famille s'est implantée dans ce domaine comme elle s'est implantée dans l'évêché. Elle est rémunérée de ses services par des concessions de terres et de rentes. Vers 1080 des vignes situées au Breuil sont dites « vignes de Tetberge »⁸. Tetberge était la mère d'Isembert I^{er}. C'est qu'Isembert, mari de Teteberge et père de l'évêque, était installé à Chauvigny sous l'autorité de son frère l'évêque Gilbert. Après la mort d'Isembert II, quand la famille sera écartée de l'évêché, elle demeurera dans la place où elle tiendra en fief des évêques seigneurs le château dit aujourd'hui de Gouzon, pièce capitale du système de défense, qui contrôlait une des voies d'accès par le nord au château épiscopal.⁹

⁴ Il est dit « prés de derrière l'aumônerie de Chauvigny » le 26 mai 1309, « prés assis jouste l'aumônerie » à la même date, etc... (AHP X, 1881, p. 280, 279, etc...).

⁵ Archives Départementales Vienne. G8 registre 189, passim.

⁶ « S. Gauterii cantoris ecclesie Calviniacensis ». AHP III p. 136 ; n° 209 ; sans date. « S. Gauterii precentoris ». AHP III p. 139 ; n° 213 ; sans date.

⁷ Pour la famille des Isembert voir : J. DUGUET, *La famille des Isembert, évêques de Poitiers, et ses relations (X^e-XI^e siècles)* dans Bulletin de la SAO, 4^e série, tome XI, 3^e trimestre 1971, p. 163-186.

⁸ AHP III, p. 141 ; n° 216.

⁹ Voir : J. DUGUET, *Les Sennebaud et le fief de Gouzon à Chauvigny*. Article à paraître.

À chaque forteresse étaient attachés des soldats qui résidaient aux environs ou dans les murs. Aucun texte ne permet d'identifier les soldats du château de Chauvigny. Cependant il semble bien que les Oger, qu'on rencontre dans l'entourage des évêques depuis la fin du X^e siècle, aient été des soldats.¹⁰ Ils ont édifié sur un autre chemin d'accès au château, une « tour » qui est mentionnée en 1201¹¹. On ne peut mettre au nombre des soldats de la place forte les vicomtes de Châtellerault, qui ont tenu des évêques le château dit d'Harcourt. Les raisons et l'époque de leur installation dans la forteresse nous échappent. Le premier hommage connu d'un vicomte à un évêque a été fait par Geoffroi de Lusignan vers 1225-1230¹². Auparavant on ne voit pas les Châtellerault intervenir en quelque manière à Chauvigny ou dans la châtellenie. L'utilité militaire de leur château, édifiée à quelques mètres du château épiscopal et à l'écart du chemin d'accès à ce dernier, n'est d'ailleurs pas aussi évidente que celle des autres châteaux.

Un autre problème est posé par les prévôts. On n'en connaît que deux, Aimeri et Hélie, le second paraissant postérieur au premier de deux générations¹³. Ils se manifestent surtout hors de Chauvigny et uniquement comme souscripteurs d'actes, de sorte qu'on s'interroge sur la nature de leur charge. La qualité de « préteur » attribuée à Hélie¹⁴ suggère qu'il détenait des pouvoirs de justice. Cette interprétation du terme paraît confirmée par la participation d'Hélie, alors dit « prévôt de Chauvigny », à une cour chargée de régler, à Chauvigny, un différend entre l'abbé de Nouaillé Bertrand et Hugues de Chitré¹⁵. Il semble qu'Aimeri et Hélie soient de la même famille mais les preuves formelles de parenté font défaut. Toutefois certains indices sont favorables à l'hypothèse d'une implantation familiale dans la charge : la présence de Geoffroi à côté de son frère le prévôt Aimeri, parmi les témoins de la fondation du Saint Sépulcre, et le surnom « de Chauvigny », attribué hors de la ville aussi bien à Geoffroi qu'à Aimeri¹⁶. Dans les cas où les prévôtés sont devenues héréditaires, les bénéficiaires qui leur étaient attachés sont devenus des fiefs. On ne perçoit rien de tel à Chauvigny où on ne peut déceler le mode de rétribution des services des prévôts et où aucun fief connu ne peut être considéré comme un fief de prévôté. Toujours est-il qu'après la disparition d'Hélie, vers 1110, on ne rencontre plus de prévôt à Chauvigny.

L'installation des moines de Saint Cyprien a eu pour conséquence quelques donations de terres aux environs de Chauvigny, qui permettent d'entrevoir certains aspects du terroir chauvinois. Nous entendons par terroir chauvinois l'ensemble des cinq paroisses de Saint Pierre, Saint Martial, Saint Léger, Saint Just anciennement Saint Sépulcre - et les Églises. L'église des Églises est assez éloignée de la ville mais au XI^e siècle elle est considérée comme église de Chauvigny : une terre lui appartenant est dite « du domaine des Eglises **de Chauvigny** »¹⁷. D'ailleurs la paroisse a longtemps compris une partie de la ville. Il en était encore ainsi quand l'évêque Gauthier de Bruges (1279-1305) a fait rédiger un pouillé qui fournit un état précis du spirituel à Chauvigny : « Près de Chauvigny est une paroisse (église paroissiale) qui est appelée église des Trois Eglises, dont une partie de la paroisse est constituée par une grande partie de la ville de Chauvigny »¹⁸. Dans le même document, Saint Pierre, Saint Martial et Saint Léger sont dites églises paroissiales, mais non Saint Just¹⁹ qui n'a reçu que le droit de sépulture à sa fondation et ne dispose pas encore du droit paroissial. Elle est dans la paroisse des Eglises, ce qui justifie le nom de « paroisse des Trois Eglises » qu'on rencontre dans un texte de

¹⁰ Voir l'étude signalée en note 7.

¹¹ Le 23 septembre 1201, Jean sans Terre enjoint à l'évêque de Poitiers de livrer au sénéchal de Poitou la « tour » de Lon Oger à Chauvigny (A. RICHARD, *Histoire des comtes de Poitou*, tome II, p. 390-391, d'après Rotuli litt. part. I, p. 1).

¹² Cet hommage est mentionné sans date dans une liste d'hommages de la châtellenie de Chauvigny : « Lettres par lesquelles Geoffroi de Lusignan a fait hommage à l'évêque de Poitiers de la terre de Chauvigny et de la Plante et autres appartenances » (AHP X, 1881, p. 359).

¹³ Aimeri paraît des environs de 1025 aux environs de 1050 et Hélie des environs de 1080 aux environs de 1110. Voir BEAUCHET-FILLEAU, *Dictionnaire des familles du Poitou*, 2^e édition, article Chauvigny. Dans cet article il y a des rectifications à faire en ce qui concerne Hélie et Pierre Hélie.

¹⁴ AHP III, p. 140 ; n° 214 ; sans date.

¹⁵ AHP XLIX, 1936, p. 216 et 217 ; n° 135 et 136.

¹⁶ Geoffroi est dit « de Chauvigny » vers 1025 (AHP III, p. 276, n° 438).

¹⁷ « de curte Ecclesiarum Calvinianensis ». AHP III, p. 138 ; n° 211 ; sans date.

¹⁸ Citation de REDET dans Mémoires de la SAO, 1846, p. 306 note 1, d'après le « Grand Gauthier » folio 139.

¹⁹ Voir les citations du Grand Gauthier dans BEAUCHET-FILLEAU, *Pouillé du diocèse de Poitiers*, p. 246-248 : « Ecclesia S. Petri de Chalvigniaco est capitulum, parochia... ecclesia parochialis S. Marcialis... ecclesia parochialis S. Leodegarii... ecclesia S. Justi... ».

1288²⁰, les trois églises étant l'église paroissiale, dédiée à Saint Pierre, Aillé et Saint Just. Nous ferons remarquer en passant que l'église paroissiale a été désignée à partir du nom de la paroisse : paroisse des Eglises - église des Eglises, ce qui est exceptionnel. De plus le lieu où s'élève l'édifice a reçu lui aussi le nom des Eglises, qui est toujours en usage²¹.

Il n'est pas question de faire un tableau de l'habitat à l'aide d'un très petit nombre d'actes. Trois villages seulement sont mentionnés : Aillé, Lépinasse et Tessec. Le nom du Breuil apparaît à plusieurs reprises mais sans référence à des habitations. Si les indications sur l'habitat sont peu significatives, celles qui concernent les voies sont intéressantes car elles mettent en évidence un déplacement de l'axe routier Ouest-Est. On sait qu'une voie, l'impériale romaine de Poitiers à Bourges traversait d'Ouest en Est la partie méridionale du territoire de Chauvigny. À partir des environs de Jardres elle s'infléchissait légèrement vers le sud pour pénétrer dans la vallée de la Vienne à la hauteur de la Rivière aux Chirets. Elle empruntait ainsi une petite vallée perpendiculaire à la rivière, dont il suffisait d'aménager la pente. Le mode de franchissement de la Vienne est inconnu, mais le tracé est certain sur la rive droite. Elle passait au sud de l'église, contournait par un angle obtus l'abrupt de la Vichoune et prenait la direction du sud-est pour éviter les vallées profondes dont les eaux se réunissent au Pontereau en saison hivernale. Au XI^e siècle, cette grande voie au tracé remarquable est en voie d'abandon au profit d'un chemin sinueux passant par Chauvigny et Saint Savin, constitué d'anciens chemins unissant des villages issus de villas romaines. Dès les environs de l'an mil la voie romaine est qualifiée de « vieille voie »²². Vers 1025, lors de la fondation du Saint Sépulcre, apparaît sur la rive gauche de la Vienne le « chemin de Poitiers », qui passe par la Maladerie. Au départ de Chauvigny ce chemin n'est autre que celui de Pressec²³, qui est fort ancien puisqu'il a servi à délimiter la paroisse de Jardres, qui s'enfonçait en coin dans celle de Saint Léger, atteignant le chemin de la Maladerie à Artiges. Ainsi le pont qui est signalé vers 1080²⁴ a toute chance d'être bien antérieur à cette époque. Avant la fin du XI^e siècle, on découvre une « voie publique de Saint Savin » dans les parages d'Aillé et de Lépinasse²⁵. Ce chemin était encore en usage en 1553, année où il est signalé au Poirier²⁶. De là il gagnait la vallée du Pontereau qu'il traversait au prix de rudes montées.

On ne peut dire grand chose de l'exploitation du sol, si ce n'est que la primauté est accordée aux vignes, qui figurent en tête des numérations de biens fonciers, avant les terres arables, les bois, les pacages, les maisons, et les vergers. Des vignes sont signalées à Aillé, Lépinasse, Tessec, La Fosse de Jeu, dite alors Fosse à jeux²⁷, au Breuil surtout, et en des terroirs nommés le Chillou et Bertegont ou Grent, que nous ne, pouvons identifier. On élève des moutons à Lépinasse puisque les habitants d'un alleu donné par un certain Robert Comte doivent chaque année au propriétaire un agneau par feu. L'existence d'alleux au XI^e siècle n'est pas pour nous surprendre. À Chauvigny comme ailleurs dans la région, il existe des terres possédées en toute propriété, qui n'ont pas encore été transformées en fiefs, c'est-à-dire en terres tenues de quelqu'un, dont la propriété est limitée par l'obligation du rachat à chaque mutation, mutation d'ailleurs subordonnée à l'agrément du seigneur. L'« alleu d'Aillé » semble comprendre tout le village, avec l'église et les terres exploitées par les habitants. Vers 1025 Isembert I^{er} et sa famille en possèdent une moitié qu'ils donnent à Saint Cyprien. Plus tard l'autre moitié est donnée par deux frères nommés ! Rorgon et Thébaud. Nous sommes dépourvus de toute indication et de tout indice sur l'origine de cette partition ou de cette indivision. Il est certain toutefois qu'ici l'évêque est propriétaire à titre privé. Une donation effectuée par un chanoine de Saint Pierre appelé Thébaud permet de constater que des parties de domaines d'églises sont tenues à cens par des clercs. Thébaud tient ainsi des terres de l'église des Eglises et de l'église Saint Pierre. Il paie les cens respectivement à la saint Hilaire et à la saint Pierre, cette dernière fête étant fixée au 3 des calendes de juillet (29 juin), d'après le texte. Il a aussi une maison

²⁰ AHP LIX, p. 319.

²¹ On en trouve trace dès 1309 : « prez qui sunt entre les Eglysses près de Chauvygné et la Varenne » ; « es prez des Eglysses » ; « prez dou dit seigneur qui sunt entre Chauvygné et les Eglysses ». AHP X, p. 279, 280, 285. Dans les trois textes il est question des mêmes prés, qui appartenaient à l'évêque de Poitiers.

²² « et de uno latus alodus Dagbranni filio Launoni et via vetera ». Pour la référence de l'acte, voir note 1.

²³ Le nom de Pressec est celui d'une villa romaine. La forme ancienne est Prissac. Elle est attestée en 1309 et 1326 (RÉDET, *Dictionnaire topographique de la Vienne*). Prissac est bien la prononciation traditionnelle, qui est malheureusement en train de disparaître.

²⁴ AHP III, p. 141, n° 217 ; sans date.

²⁵ AHP III, p. 140, n° 214 ; sans date.

²⁶ Le fait a été signalé par P. SAIHAN dans le Pays Chauvinois n° 4, p. 6, note 7.

²⁷ AHP III, p. 141, n° 216. RÉDET, l'éditeur du cartulaire, a lu « la fossa Aiocos » pour « la fossa a jocos ».

près de l'église Saint Léger, qu'il tient au cens d'un denier payable à la fête de saint Léger. Quand il donne ces biens à Saint Cyprien, il doit solliciter l'autorisation de l'évêque Isembert qui a sous son autorité immédiate les églises de Chauvigny²⁸.

Ainsi, dès le premier tiers du XI^e siècle, Chauvigny est une forteresse qui contrôle un passage sur la Vienne, et une petite ville qui possède au moins trois églises. Le chemin de Poitiers à Saint Savin se confond dans la traversée de la ville basse avec le chemin qui conduit de la Vienne au château épiscopal. L'embryon urbain qui était né au sud, en bordure de la voie romaine maintenant délaissée, a disparu depuis longtemps au point que son nom même est oublié. Là une petite église isolée est le centre spirituel d'une grande paroisse qui compte deux autres églises et s'étend jusqu'au Talbat et au cimetière de Saint Léger. L'emprise temporelle et spirituelle de l'évêché est considérable. L'évêque est le maître du château et d'un domaine foncier dont il délègue la garde à sa famille et il contrôle directement la vie des paroisses et le domaine foncier des églises.

Jacques DUGUET



Le Moulin Milon vers 1900 (Chauvigny)
Photo : Famille Rodier Gaudin (Villeneuve)

²⁸ Les cinq églises ont été pendant longtemps « de camera episcopi, extra decanatus et archipresbyteratus », c'est-à-dire soumises à la juridiction directe de l'évêque (RÉDET, *Dictionnaire topographique*, article Chauvigny).

BOISSEAU ET BOISSELÉE :
Réflexions sur quelques mesures anciennes
À la fin du XVIII^e siècle dans la Vienne

Sans doute n'aurions nous jamais songé à mettre en doute une idée communément admise, si, au cours d'un entretien, Monsieur VILLARD, Directeur des Archives Départementales de la Vienne⁰, ne nous avait clairement posé la question suivante :

La boisselée est-elle bien, comme on le prétend d'ordinaire, la surface ensemencée avec un boisseau ?¹ N'exprime-t-elle pas un autre rapport avec ce dernier ? Ainsi, ne pourrait-on dire, par exemple, qu'elle est la surface de terre qui rapporte ou qui se loue pour un boisseau de blé ?

« Le Recueil des tables pour faciliter la comparaison des poids et mesures du nouveau système avec les poids et mesures en usage à Paris » par CASTILLE², publié en 1807, constitue un outil irremplaçable pour aborder une telle question. Ce fascicule, édité par ordre du Ministre de l'Intérieur afin de faire appliquer dans nos campagnes les nouvelles unités de poids et mesures, fut distribué dans toutes les mairies et vendu aux marchands. Utilisant les données qu'il fournit, nous présentons dans les colonnes 1 et 2 du tableau A, les valeurs du boisseau et de la boisselée à la fin du XVII^e siècle pour les villes où les deux sont mentionnés. D'autres villes sont citées dans l'ouvrage pour lesquelles une de ces deux unités manque. Rien ne peut malheureusement être déduit de ces données fragmentaires qui n'ont pas été reportées.

Les villes ont été classées selon la valeur décroissante de leur boisseau, exprimée en décalitres, la boisselée correspondante étant exprimée en ares.

Les différentes valeurs des colonnes 1 et 2 du tableau A, immédiatement reportées sur une carte des types de sols ne laissent apparaître aucune corrélation avec la nature de la terre, mais semblent davantage correspondre à des coutumes locales³.

Afin d'approfondir notre étude, il convient, à ce point d'introduire d'autres données :

1. Masse volumique du blé en 1790⁴

Pour déterminer la masse volumique d'un produit, il est indispensable de connaître une certaine quantité de ce produit exprimée en volume et en masse.

Or, un rapport conservé aux Archives Départementales de la Vienne (carton 26, n° 4) donne la masse du boisseau pour les communes de la Vienne où en 1790, s'est tenu un marché aux grains. Nous avons ainsi pu déterminer, pour certaines villes du tableau A, la masse volumique du blé en 1790. Elle figure dans la colonne 3. Il est à remarquer que la valeur moyenne diffère très peu de 0,76 kg/l, valeur moyenne actuelle.

2. Quantité de semence à l'hectare

Supposons qu'un boisseau ensemence une boisselée, si B est la valeur du boisseau en litre, M la masse volumique du blé considéré, S la valeur de la boisselée en ares.

La quantité de blé semée, exprimée en kg à l'hectare, est donnée par la formule :

⁰ Je tiens également à remercier Monsieur Jarousseau, Mademoiselle Hélène Richard, Monsieur Bernard Legube pour l'aide qu'ils m'ont apporté ainsi que Monsieur Ch. Barbier qui a bien voulu relire mon texte.

¹ Trésor de la langue française : Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960) CNRS 1975.

² Un manuscrit du même auteur, conservé à la Bibliothèque Municipale de Poitiers (manuscrit CP 139) nous apprend que Castille était professeur d'écriture et de calcul, et vérificateur des poids et mesures de l'arrondissement de Poitiers en l'an IX. Son premier livre s'intitule : « Traité sur le nouveau système des Poids et Mesures ». Ouvrage contenant des tables composées de nombres propres à convertir toutes espèces de mesures anciennes et de nouvelles en anciennes, calculées d'après les Arrêtés des Consuls en date du 17 pluviôse an 8, et 13 brumaire an 9. Toute la différence entre cet ouvrage et celui dont nous nous sommes servi, édité en 1807, réside dans le fait que le premier n'indique pas le lieu géographique où la mesure particulière est usitée.

³ Fond de carte édité par le Ministère de l'Agriculture.

⁴ On parle toujours en agriculture de poids spécifique, mais les unités de calcul ayant été uniformisées on devrait dire masse volumique depuis 1962. Journal Officiel ; décret 61501 du 3 mai 1961, date d'entrée en vigueur 1^{er} janvier 1962.

$$Q = \frac{B \times M}{S} \times 100$$

Les valeurs obtenues sont reportées colonnes 4 du tableau A. Elles correspondent sensiblement aux quantités semées de nos jours (N). On ne peut noter que trois écarts importants à la moyenne de 147 kg/ha, deux d'entre eux s'expliquant d'emblée ; il n'est rien d'étonnant en effet que les semences les plus drues se situent en Loudunais et en Mirebalais, dans des terres d'Aubue et de Champagne, ou des Varennes du Crétacé, parfaitement aptes à les supporter.

Ainsi, alors que la valeur du boisseau varie de manière considérable du plus petit (Loudun indice 1) au plus grand (Lusignan indice 3,36) ; la semence à l'hectare, elle, ne varie que de l'indice 1 à l'indice 1,38.

On peut donc considérer que le boisseau est bien la quantité de grain avec laquelle on ensemence une boisselée⁵.

TABLEAU A

VILLES	1 Boisseau de blé en décalitres	2 Boisselée en ares	3 Masse volumique du blé pour l'année 1790	4 Blé en kg à l'Ha
LUSIGNAN	4.71	24.31	0.7275	141
SAINT SAUVANT	4.58	24.31	0.7481	141
ANGLES	3.27	16.49	0.4784	148
VIVONNE	2.94	13.68	0.6992	150
CIVRAY	2.78	15.20	0.7747	141
CHARROUX	22.75	15.20	0.7832	141
AVAILLES-LIMOZINE	2.61	13.65		
SAINY-SAVIN	2.03	10.55	0.7716	148
CHATELLERAULT	1.96	9.89	0.7492	148
CHAUVIGNY	1.96	10.55	0.7492	139
DIENNE	1.96	10.94		
GENCAY	1.96	11.40	0.7492	129
MONTHOIRON	1.96	9.89		
USSON	1.96	10.10		
VERRIERES	1.96	10.03	0.7991	156
LUSSAC	1.90	10.94		
MONTMORILLON	1.84	9.58	0.7289	140
PLEUMARTIN	1.84	8.89		
TRIMOUILLE (la)	1.84	10.33		
POIZAY LE JOLI	1.63	3.60		
LEIGNES /USSEAU	1.57	7.91		
MIREBEAU	1.44	6.60	0.8158	178
POITIERS	1.41	7.60	0.7290	135
MONTS/GUESNE	1.39	5.28		
LOUDUN	1.08	5.28	0.8158	167
	MOYENNE		0.7592	146.80

* Boisseau marchand

⁵ Considérant que la plus petite unité de poids est le grain, en référence au grain de blé et qu'elle vaut 0,053 gramme d'après Castille ; le poids de mille grains est de 53 grammes, ce qui est assez proche des chiffres actuels ; selon les variétés 45 à 55 grammes. Dans notre hypothèse de 146 kg de semence à l'hectare, il semble que le nombre de grains semés au mètre carré n'ait pas sensiblement varié, il n'en est pas de même des rendements. Au début de notre siècle on semait de 1 à 1,25 boisseau à la boisselée. Le boisseau étant de 20 l. et considéré comme pesant 16 kg, la semence variait de 160 à 200 kg/ha. On semait donc plus « épais » à cette époque.

D'autres unités de mesures existaient pour le blé dans notre région, le prévendier et le setier⁶ (celui de Chauvigny était appelé béthuse). Dans le tableau B, nous avons noté les différentes valeurs en boisseaux de ces deux unités par communes. Si nous reportons ces différentes unités sur une carte du département de la Vienne, carte n° 3, nous constatons, que mis à part le setier de 16 boisseaux que l'on trouve à Civray conjointement au prévendier de quatre boisseaux, au nord d'un axe Poitiers-Montmorillon, nous ne trouvons que des setiers, au sud que des prévendiers. Il semble qu'il faille là encore, invoquer des traditions locales davantage que des corrélations avec la nature des sols.

Max AUBRUN

BIBLIOGRAPHIE

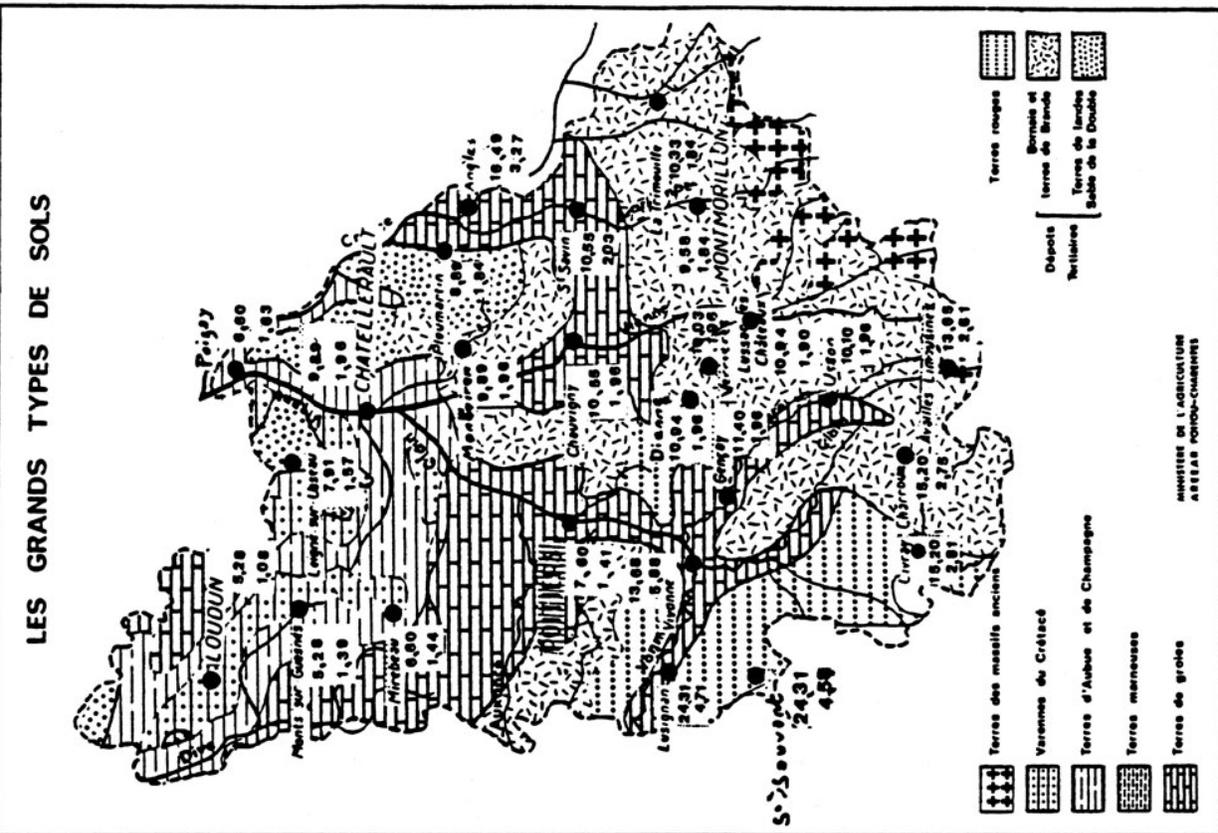
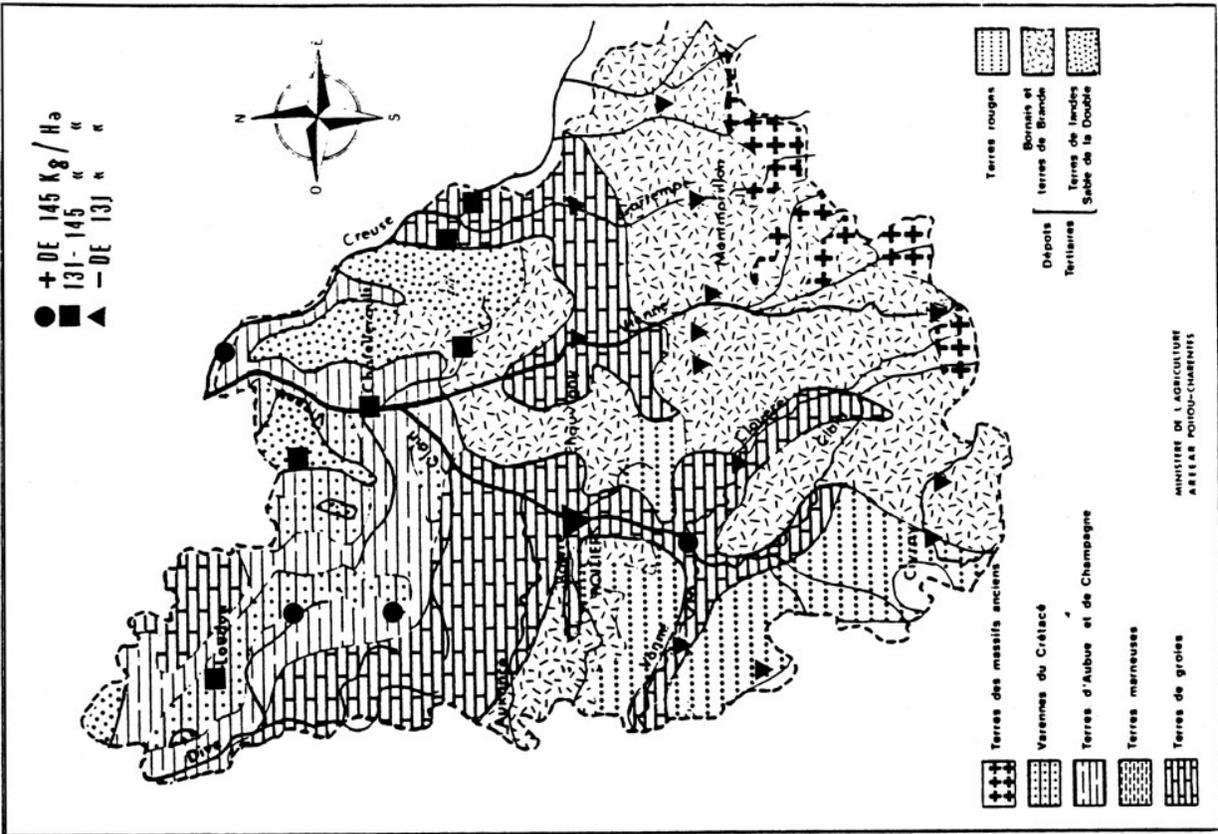
- BEAUCHET – FILLEAU : *Des divers boisseaux dont on se servait dans le Poitou.*
Mémoire de la Société Statistiques des Deux-Sèvres, 2^e série VIII 1868 p. 132.
- DEBIEN G. : *Sur quelques mesures anciennes du Châtelleraudais XVI – XVIII*
B.S.A.O. 1949 3^e série T XIV p. 455.
- DEBIEN G. : *Sur quelques mesures du pays Civraisien.*
B.S.A.O. 4 T II 1954 p. 847.
- DERNIER A. : *Boisseau de Sainte Radegonde, Vouillé et Poitiers.*
B.S.A.O. : 4^e tri 1935 3^e série T X p. 693, 700.
- RAVEAU P. : *L'agriculture et les classes paysannes dans e Haut Poitou au XVI^e siècle.*
Paris librairie des Sciences Economiques et Social Marcel Rivière.

SOURCES

Archives de la Vienne ; carton 26 : N° 3-4-5-7 – Recueil des Tables ; 8 C 190 – Dépôt : 53 – Série C supplément 2 – Recueil des usages locaux 8C 44.

Bibliothèque municipale de Poitiers : Manuscrit N° 362 – Manuscrit C P N° 139.

⁶ Carton 26 1679.



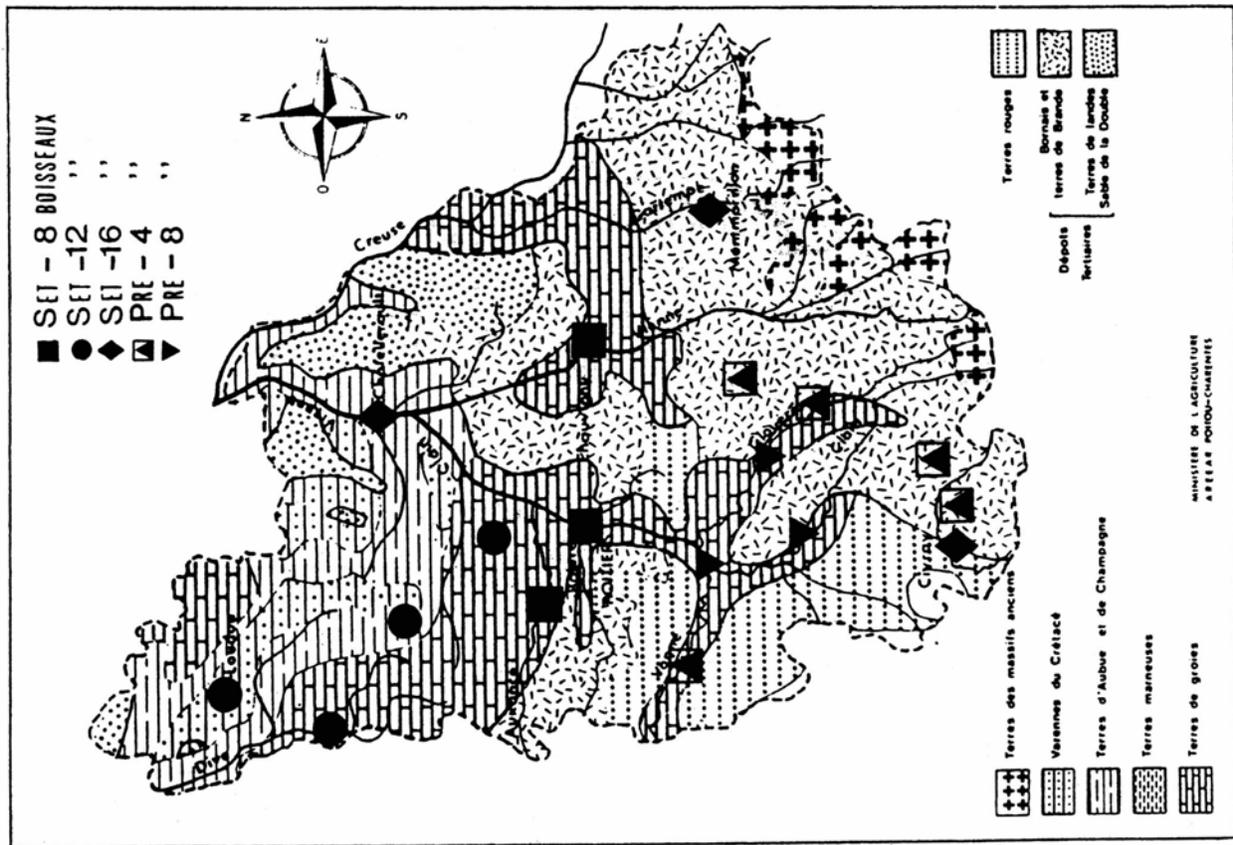


TABLEAU B

Setier de huit boisseaux	CHAUVIGNY POITIERS THOUARS VOUILLÉ
Setier de douze boisseaux	LOUDUN MIREBEAU MONCONTOUR VENDEUVRE
Setier de seize boisseaux	CHATELLERAULT CIVRYAY MONTMORILLON
Prévendier de huit boisseaux	CHAMPAGNÉ ST-HILAIRE CHÂTEAU LARCHER GENCAY VIVONNE
Prévendier de quatre boisseaux	CHARROUX LHOMMAIZÉ LUSIGNAN USSON

**PRÉINVENTAIRE DU CANTON
DE CHAUVIGNY**
Commune de CHAUVIGNY

Campagne III

**LE CLOS RAGON
CHARAUDEMONT
CHATEAU GAILLARD
LE CHARREAU BONNEAU**

31 – Calvaire du Clos Ragon

Situé au carrefour des routes de Chauvigny à la Puye et à Archigny (CD nos 2 et 17) ce calvaire est en pierre de taille calcaire.

Le socle, de plan carré, a ses 4 faces latérales creusées suivant des surfaces courbes ; il est couronné par un dessus saillant à bords arrondis.

Le fût et les bras de la croix, de section carrée, sont chanfreinés sur toutes les arêtes. La croix est latine.

Inscription : 1832.

La forme du socle évoque le XVIII^e siècle. La date de 1932 est peut-être celle d'une réfection.

32 – Ancienne maison noble de Charaudemont. (Rouhaud).

Logis rectangulaire à rez-de-chaussée et grenier, couvert à 4 pentes en tuiles plates.

Sur la face ouest, s'ouvrent deux portes à encadrement chanfreiné ; celle du côté sud a une imposte séparée de la porte par une traverse à double chanfrein et surmonté d'une accolade.

Sur la face est, s'ouvrent deux petites fenêtres rectangulaires chanfreinées ; elles sont ébrasées à l'intérieur.

Dans la salle située au nord, le manteau de la grande cheminée est soutenu par des corbeaux à belle mouluration gothique.

Au sud de la cour, un bâtiment de communs porte la date 1785.

Le logis paraît dater du XV^e siècle ; le bâtiment situé au sud est du XVIII^e.

Charaudemont est un ancien fief relevant de la baronnie de Chauvigny. Il est mentionné en 1307 : « Herbergamentum de MONTIBUS » (Gauthier F^o 197, cité par RÉDET - *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*).

33 – Domaine du Château Gaillard

Trois corps de bâtiment entourent une cour rectangulaire.

Le logis à rez-de-chaussée et grenier éclairé par des oeils de bœuf est ouvert par une toiture à deux pentes avec croupes aux extrémités ; couverture en tuiles canal.

Cité en 1633 (Chapitre de Chauvigny - 6) Château-Gaillard n'était pas un fief.

Les bâtiments actuels paraissent dater du début du XIX^e siècle.

34 – Domaine du Charreau – Bonneau

Dans un quadrilatère qui a dû être entièrement ceint de douves, dont il subsiste des portions importantes, quatre corps de bâtiment entourent une cour.

L'entrée comprend une porte charretière et une piétonnière, surmontée d'arcs en plein cintre.

Du logis il reste un ensemble de bâtiments très remaniés, qui conservent une fenêtre à piedroits chanfreinés et appuis saillant mouluré.

Les constructions actuelles sont difficiles à dater ; la fenêtre à appui saillant peut remonter au XV^e siècle, l'entrée au XVII^e. On trouve en 1605 un « Jehan BONNYOT, seigneur du Charaud » (abbaye de l'Étoile – cité par L. RÉDET).

FEUILLETS D'HISTOIRE

Cliché non disponible

Le CHARRAUD de MONS. (anc. Commune St Martial)

C'était un ancien fief relevant de la baronnie de Chauvigny (RÉDET).

Il est mentionné dès 1307 comme « Hebergamentum de Montibus ».

À cette époque 1307 Gui HERBERT, chevecier de l'église St Pierre, en fait aveu à Mgr l'évêque de Poitiers ARNAULD d'AUX, le samedi après les octaves de St Pierre & Paul. En 1320 il arrenta une maison comme chantre du chapitre et fait son testament léguant deux rentes aux chanoines et bacheliers de St Pierre (Arch. Vienne - Chapitre).

En 1340 c'est Guillaume HERBERT, chevecier de St Pierre qui rendit aveu de cet hébergement à l'évêque FORT D'AUX.

Il faut ensuite attendre 1750 pour trouver Pierre IV GERMONNEAU du CHARRAUD par son acte de mariage avec Marie-Françoise PICHON. C'est ensuite leur fils Pierre René GERMONNEAU du CHARRAUD, seigneur du Charraud de Mons et de Tessec, qui s'est marié vers 1775 avec Eléonore Victoire GASTEBOIS.

Leur fils Henri Armand GERMONNEAU du CHARRAUD, baptisé à St Martial le 3 juillet 1779 est le plus connu des Chauvinois car il fut notaire, maire de St Martial en 1808, de Chauvigny sous la Restauration et conseiller général de la Vienne. Il épousa le 10 frimaire an X, Monique Louise DELAUZON, fille de Jean Antoine Delauzon, directeur de la Poste aux lettres. De son premier mariage il eut quatre filles dont l'une mourut après la naissance. Une autre épousa Pierre Riou, les deux autres des Dubost.

Henri Armand mourut en 1863 à 84 ans.

Le CHARRAUD BONNIOT (anc. Commune des Églises).

En juillet 1583 il existe un aveu fait par Aymé LUCAS, du fait de sa femme Marie MOUTARD (En 1553 son père, Aymé MOUTARD, était sénéchal de Chauvigny).

En 1605, c'est Jehan BONYOT qui est sieur du Charraud.

Un testament de 1673 fait par SANTERRE Charles, sieur du Bois de Lessart, époux de Jeanne DELAUZON, nous indique qu'il habite au Charraud Bonniot. Ce fief était peut-être dans la famille DELAUZON (famille de sénéchaux de Chauvigny) car plus tardivement, le 10 thermidor an X, on trouve le mariage à St Martial de Jacques DELAUZON, du Charraud Bonniot, avec Elisabeth BROUARD. Leur fils naît le 21 prairial an XI et Jacques décède le 20 germinal an XIII. Jean Jacques DELAUZON épouse le 17 mai 1831, Anne DELETANG. En 1834 Jean Jacques DELAUZON est encore mentionné comme propriétaire du Charraud-Bonniot et le 31 janvier 1839 naît sa fille Radegonde DELAUZON .

Les minutes de notaire donneront certainement la suite des propriétaires.

TESSEC (anc. Commune de St Martial).

C'était un fief relevant de la baronnie, connu dès 1090 sous le nom de Villa Teisec (RÉDET). C'est seulement le 7 octobre 1309 qu'on trouve un aveu de Jean CHEVILLE à l'évêque ARNAUD D'AUX. On sait que vers 1310 Guy CLERBAUD le Jeune (de Paizay) possédait des dîmes sur les terres de Tessec. Avant 1314 c'est son fils Guillaume CLERBAUD qui est mentionné.

En 1328, c'est Herbert III BERLAND qui en fait aveu du fait de sa première femme Tiphaine OGIER. Leur fils Herbert IV épouse Guillemette de Talmont et en 1403 Sauvage BERNAND est mentionné seigneur indivis des halles de Poitiers et de Tessé.

Au siècle suivant c'est Laurent BARBIER, écuyer, qui est seigneur de Tessec et des Touches. Sa fille épouse Jean CHEVALIER qui en 1579 est « enquesteur au Présidial de Poitiers ». En 1595 c'est encore Laurent BARBIER qui fait aveu du fief.

En 1647 Jean CHEVALIER, petit-fils de Laurent Barbier, est écuyer seigneur de Tessec et des Touches. Il est conseillé du Roi au Présidial de Poitiers. En 1626 il épouse Françoise GARNIER et décède sans postérité. À la mort de Françoise Garnier le fief revient à Marie MAYAUD, épouse JOUSLARD d'AYRON (fils de Jouslard et de Louise Delauzon).

En juillet 1779 c'est Pierre René GERMONNEAU qui est seigneur de Tessec et du Charraud de Mons.

S. CAMUS

JEAN, PIERRE, FRANCOIS ET LES AUTRES...

Les prénoms masculins en Pays Chauvinois au XVIII^e siècle.

Les listes électorales du canton de Chauvigny pour l'an IV de la République*, déjà partiellement exploitées par P. Boulanger, pour une courte étude sur les métiers dans les communes de Chauvigny, St Martial et St-Pierre-les-Églises**, offrent l'avantage de constituer un corpus bien défini, - celui des hommes majeurs -, et suffisamment étendu, - 1637 éléments -, qui permet de formuler quelques considérations statistiques sur les prénoms masculins dans notre région à la fin du XVIII^e siècle.

Dans un souci de clarté et de concision, seront regroupés en un seul tableau les chiffres des 10 communes : Chauvigny (321 électeurs), St-Pierre-les-Églises (312), St Martial (62), Pindray (117), Pouzioux (120), Lauthiers (38), la Chapelle-Viviers (91), St-Martin-la-Rivière (182), Paizay-Le-Sec (184), Fleix (39), et Leignes (171).

Très communs	JEAN	372	23%	64%
	PIERRE	204	12%	
	FRANCOIS	174	11%	
	LOUIS	165	10%	
	SYLVAIN	126	8%	
+ de 25	JACQUES	103	6%	
	RENÉ	66	4%	
	JOSEPH	63	4%	
	ANTOINE	46	3%	
	CHARLES	29	2%	
		1349	83%	
Assez communs de 10 à 25	André (24) Marin (18) Etienne (18) Gabriel (17) Michel (16) Simon (16) Jérôme (13) Florent (12) Georges (11) Félix (11) Symphorien (10).			
Peu fréquents de 3 à 10	Maurice (8) Hilaire (7) Alexis (7) Médard (7) Augustin (6) Dominique (6) Alexandre (5) Claude (5) Laurent (5) Philippe (5) Barthélemy (5) Martial (4) Paul (4) Denis (3) Savin (3).			
Rares de 1 à 2	Henry, Fulgent, Honoré, Vincent, Sébastien, Philbert, Célestin, Thomas, Benjamin, (2). Benoît, Bonaventure, Emmanuel, Emery – sic - Ferdinand, Germain, Victor, Fortuné, Nicolas, Bruno, Urbain, Hermengilde, Ambroise, Leomer, Léonard, Baptiste (1). + Vezien (?) Forin (?) Pindray (?) et Franchant (?) (erreurs de copiste ?)			

Les prénoms composés, peu nombreux, sont compris dans cette liste. Ex : Jean-François est compté pour Jean.

* Archives Départementales de la Vienne.

** Le Pays Chauvinois n° 17

Le manque d'imagination de nos ancêtres surprend : on ne dénombre en effet que 65 prénoms différents pour la région, avec un éventail assez large en ville (42), très resserré au contraire à Lauthiers (10) et à Fleix (12), ce qui explique sans doute par la mobilité de la population urbaine et son importance quantitative. On remarquera qu'un homme sur quatre se prénomme JEAN, et que huit sur dix portent un prénom parmi les dix premiers de la liste ! L'usage très répandu de donner à un enfant le prénom de son parrain compte certainement pour beaucoup dans cette absence d'originalité qui transparaît dans cette nomenclature.

L'ordre des fréquences dépend très peu de la commune ; on notera simplement que, si JEAN vient partout en tête, SYLVAIN est particulièrement commun à Paizay, Leignes et Pouzioux. Un culte de saint Sylvain attesté dans la vallée de la Vienne pourrait-il rendre compte de cette fréquence particulière ? On remarquera, cependant, que les grands saints régionaux ne sont guère à l'honneur ; MARTIAL (certes plutôt limousin) et HILAIRE viennent en lointaine position, et l'on ne compte pas un seul MARTIN*** ! Les SYMPHORIEN de Pouzioux sont conformes au vocable de la paroisse, mais comment expliquer les 7 MEDARD de Paizay ?

PAUL, aujourd'hui très banalisé par les expressions populaires, est curieusement peu fréquent, et que dire de prénoms comme BERNARD, JULIEN, CHRISTOPHE, FREDERIC, etc... qu'on ne rencontre pas une seule fois ! Les prénoms d'origine germanique sont presque inexistantes (on retiendra pourtant le bizarre HERMENGILDE), ainsi sont également inconnus les ALFRED, GILBERT, GERARD, etc...

Nous terminerons en soulignant l'orthodoxie religieuse de ces prénoms ; seul SYLVAIN fleure encore le paganisme, tous les autres sont d'excellents chrétiens.

C. BARBIER

*** Le passage de MARTIN un patronyme est peut-être la cause de ce « blanc » étrange.

LE PAYS CHAUVINOIS VU PAR UN OFFICIER EN 1841

« Presque chaque maison d'habitation a sa mare à côté d'elle. Les habitants s'en servent pour les bestiaux et pour eux-mêmes quand il n'ont ni puits ni fontaine, ce qui arrive dans quelques communes... »

« Le terrain (...) renferme des pierres meulières d'une assez bonne qualité. Ces pierres sont dans les brandes de Lussac (...) On les vend jusqu'à deux cents francs chaque aux meuniers qui viennent les chercher de 50 ou 60 lieues à la ronde. On rencontre quelquefois de ces pierres meulières d'une seule pièce ; elles sont alors très estimées, mais il est rare qu'on les trouve ainsi, elles sont presque toujours divisées en morceaux et on les compose de plusieurs pièces qu'on unit avec du plâtre... »

« L'instruction est très peu avancée et répandue (...) Les jeunes gens des classes aisées se montrent peu avides de connaissances et aiment mieux passer leur temps à chasser que de l'employer à s'instruire ; aussi sont-ils d'une ignorance remarquable. Dans les basses classes, les pères de famille envoient leurs enfants aux écoles, mais pendant l'hiver seulement, en été ils les retirent pour en être aidés dans les travaux des champs ; de sorte que les enfants ne retiennent que fort peu de choses, les travaux de l'été leur faisant oublier ce qu'ils ont appris l'hiver ... »

« Le pays ne présente que des métairies assez spacieuses, construites généralement en pierre et couvertes de tuiles. La plupart n'ont qu'un rez-de-chaussée, quelques-unes seulement ont un premier étage (...) Les matériaux de construction employés dans le pays sont la pierre de taille et les moellons. Les uns et les autres se trouvent en assez grande abondance dans le pays et sont de bonne qualité ; les bois de charpente sont principalement tirés de la forêt de Mareuille (sic)... »

« L'agriculture des environs de Chauvigny est peu avancée et ne fait que des progrès presque insensibles depuis plusieurs années ; les terres y produisent des fruits d'une qualité inférieure et des céréales de toute espèce. La culture des terres se fait avec des bœufs, on se sert aussi de mules, mais elles sont assez rares. La vigne aux environs de Chauvigny et jusqu'à Saint-Martin et Cubord, le long de la Vienne, est abondante et donne de bons produits... »

« La seule forêt (...) est celle de Mareuille, c'est une forêt de l'état ; sa contenance est de 600 hectares, 45 seulement sont en futaie. La futaie est toute de chênes. Dans le reste de la forêt, le chêne domine et est même presque la seule essence existante, il y a aussi du bouleau et du pin mais en très petite quantité... »

« On élève fort peu de chevaux et de mulets (...) et ils sont de qualité médiocre. Les moutons sont d'une très bonne espèce et de bonne qualité. Les paysans engraisent une quantité considérable de volaille, on les exporte ainsi que les cochons qui sont aussi fort nombreux dans les ports de l'ouest de la France. Enfin l'abeille est aussi d'un très bon rapport pour le paysan... »

« Industrie. Elle est nulle... »

« Les marchés de Chauvigny qui ont lieu tous les samedis sont importants ; il s'y fait beaucoup d'affaires sur les céréales et sur les bestiaux. Au village de Morthemer à trois lieues de Chauvigny, il se tient tous les ans une foire importante pour les moutons ; cette foire a lieu le jour des morts, le 2 novembre... »

« Le terrain que j'ai reconnu était il y a encore quelques années fort en arrière sur le rapport des communications, quelques chemins seulement, mal tracés pour la plupart, et tout à fait impraticables dans la mauvaise saison, établissaient la communication entre les villages et les communes. La route de Poitiers à Châteauroux était si mauvaise aux environs de Chauvigny, surtout du côté de la forêt de Mareuille qu'il arrivait souvent l'hiver à l'espèce de diligence que faisait le trajet sur cette route, d'être obligée de séjourner un ou deux jours à Chauvigny, faute de pouvoir avancer. Aujourd'hui encore, tous les chemins de travers sont très mauvais en hiver, surtout dans les communes de Paizay-le-Sec, Fleix et Lauthiers... »

« Route royale de Poitiers à Avallon n° 152 (...) Cette route est ferrée à la Mac-Adam, son établissement ne remonte qu'à 8 ans, elle n'est achevée à Chauvigny que depuis 6 ans (...) Elle n'est bordée ni d'arbres ni de haies, il y a un fossé (de chaque côté) (...) Cette route est peu fréquentée le commerce ayant des échanges peu considérables entre Châteauroux et Poitiers ; il y a un relais poste à Chauvigny ; le service des lettres se fait par une petite voiture à cheval qui part de Poitiers à 1 heure et arrive à Chauvigny à 4 heures de l'après-midi, elle apporte le courrier de Bordeaux et du midi de la France. Le courrier de Paris et du nord de la France vient par Châteauroux et par une petite voiture à un cheval qui passe à Chauvigny à une heure du matin. Il y a une voiture publique à deux et trois chevaux faisant le service entre Poitiers et Châteauroux en 13 heures (...) La voiture venant de Poitiers passe tous les jours à 8 heures du matin, venant de Châteauroux elle passe également tous les jours à 5 heures du soir ... »

« Route départementale de Châtelleraut à Montmorillon (...) Il n'y a que quelques années que cette route est établie, elle n'est pas achevée (...) du côté du village de Bonneuil-Matours (...) Il n'y a ni voiture publique ni service de poste sur cette route qui n'est fréquentée que par quelques rares voitures de roulage... »

« La Garde Nationale (...) ne figure que sur le papier, on ne l'exerce ni ne la réunit jamais ; les armes sont dans un très mauvais état d'entretien, c'est donc du courage individuel des habitants et non de leur organisation en compagnies de garde nationale qu'on pourrait attendre un concours efficace pour la défense du pays... »

**MÉMOIRE SUR LES ENVIRONS DE CHAUVIGNY (...)
PAR LE CAPITAINE DE LAS CASES**

EXTRAITS RECUEILLIS PAR JEAN TOULAT

Ce « mémoire descriptif et militaire » daté de 1841, est un manuscrit de 27 pages lié à l'établissement de la carte de France au 1/80.000^e destinée à remplacer celle de Cassini. Découvert en 1976, aux Archives de la Guerre, par M. Jean AUBIN, il a été par ses soins intégralement photocopié. La copie, accompagnée d'un commentaire de M. Jean TOULAT, peut être consultée dans les archives de la Société Archéologique.

c.b. arch.

LE BÉNITIER ROMAN DE L'ÉGLISE SAINT MARTIAL

Lors de la préparation de l'exposition « Images du Pays Chauvinois », en 1981, nous a été révélée l'existence d'un bénitier de style roman qui aurait été celui de l'église St-Martial, aujourd'hui disparue¹. Mis de côté pendant la démolition de 1956, il fut conservé par une famille chauvinoise qui accepta de le confier à notre Société le temps d'une exposition.

Ce bénitier de pierre est en deux parties de grains différents.

- La vasque, bloc parallélépipédique² évidé, aux faces correctement dressées, présente à sa partie supérieure, au bord de la cavité³, et divisant chaque longueur en trois, quatre cupules grossièrement hémicylindriques (0 : 5 cm) qui ont pu servir à la fixation d'un couvercle, à moins qu'il ne s'agisse d'un décor très fruste. En fait, ce bloc peut avoir été remployé sans que l'on puisse déterminer son usage originel. Il ne semble pas, toutefois, quoique ses dimensions le tolèrent tout juste, que cette cuve ait été un sarcophage de nouveau-né. Sa datation est quasi impossible. Un des coins inférieurs a éclaté.

- Le socle sur lequel la vasque était simplement posée est un court fût de colonne sur base carrée avec deux tores inégaux surmonté d'un chapiteau dépourvu de tailloir mais avec astragale torique. Un étroit dossier peut indiquer que le bénitier était destiné à jouxter le mur de l'église⁴. La corbeille, passablement mutilée, présente quatre larges feuilles plates assez grossières au tour marqué d'une nervure, l'une d'elles étant également marquée en son milieu de deux nervures identiques. Le centre des trois faces visibles montre un dé pentagonal ; les diagonales en croix sont nettement visibles sur l'un d'eux.

La question se pose maintenant de l'historicité et de l'authenticité de ce bénitier.

L'église St-Martial, désaffectée dès les premières années du XIX^e siècle au profit de la collégiale en partie restaurée, n'a pu, dès lors voir son mobilier s'enrichir. On sait, par ailleurs, que la redécouverte de l'art roman s'est faite plus tardivement et que les pastiches néo-romans antérieurs au XIX^e siècle, productions extrêmement marginales, font figure de curiosités. On n'a donc pas à douter outre mesure de l'historicité du socle monolithe.

S'agit-il bien, pour autant, du bénitier originel de St-Martial ? Il ne figure pas sur la photographie la plus ancienne, à notre connaissance, de l'intérieur de l'église⁵, qui ne peut, d'ailleurs, être antérieure à la première Guerre Mondiale. L'angle de prise de vue était-il trop étroit ? Le bénitier, gênant, avait-il été remis dans quelque coin de ce qui avait été église et était alors grange ? Faute de documents, il est difficile de conclure ; on remarquera simplement que les feuilles grasses du bénitier s'apparentent assez peu à ce que nous savons de la sculpture de St-Martial, mais, par contre, ressemblent beaucoup à plusieurs motifs de l'arcature extérieure du déambulatoire et de la chapelle nord de la collégiale St-Pierre. Est-ce à dire que le bénitier, primitivement dans la Collégiale, fut gardé à St-Martial quand elle fut abandonnée dans un médiocre état, sous la Révolution ? On se demande alors pourquoi le socle, de bonne facture, n'aurait pas réintégré la Collégiale quand elle fut rendue au culte en 1801. Gardons-nous de trop extrapoler à partir d'une simple parenté stylistique, et laissons en suspens le problème de l'affectation primitive d'une pièce du patrimoine chauvinois dont on doit, en tout état de cause, se féliciter de la redécouverte.

C. BARBIER

¹ Voir SAILHAN (P.), *l'Ancienne Église de Saint Martial*, in « Le Pays Chauvinois » n° 18 ; 1978

² Long. 61 cm ; larg. 32 cm ; haut. 20 cm env.

³ Long. 45 cm ; larg. 18 cm ; prof. 10 cm.

⁴ Haut. 61 cm ; Ø du fût 22 cm ; haut. du fût 32 cm ; côté de la base 30 cm.

⁵ Reproduite dans la plaquette de l'exposition « Image du Pays Chauvinois ».



L'ASSEMBLÉE « DU BOURG »

Le 9 août 1853 le conseil municipal de la commune de St-Pierre-les-Églises délibérait avec gravité. Il y allait du respect dû aux morts, en ce domaine on ne pouvait éviter la sagesse, les électeurs ne s'y fussent point trompés. Lisons donc le texte de la délibération prise en ce jour du début du second Empire :

« Le Conseil Municipal de la commune de St Pierre les Eglises, réuni au lieu ordinaire de ses séances et dûment convoqué, sous la présidence du maire, et par autorisation de Monsieur le Préfet en date du 20 juillet dernier... »

Monsieur le Maire a donné lecture de la lettre de Monsieur le sous-préfet en date du 29 juillet dernier par laquelle il demande l'avis du maire sur les mesures à prendre pour la suppression du changement de l'Assemblée qui se tient tous les ans le dimanche avant la fête de l'Assomption, au lieu dit les Eglises près de l'église paroissiale.

Monsieur le Maire a pensé qu'il serait convenable de se concerter avec Messieurs les membres du conseil sur ces questions, ce qui doit fixer l'attention et les intérêts de la commune.

Sur la première question le conseil a l'honneur d'observer à Monsieur le Préfet que l'assemblée dont il est parlé ci-joint ne se tient pas sur le cimetière, qu'elle en est séparée par des murs, que ces murs renferment le cimetière de toutes parts, il y existe des portes fermant à clef, qu'au surplus l'assemblée dont il est question se tient sur un terrain appartenant à la commune et n'a aucune communication avec le cimetière.

De plus cette assemblée n'est proprement dite qu'une réunion de famille, qu'une promenade pour les habitants de CHAUVIGNY et certains villages des plus rapprochés. Cette assemblée existe de temps immémorial et que la suppression surexciterait les habitudes paisibles de ces habitants. Enfin il pense que aucun lieu ne soit plus convenable pour cette réunion ».

Nous avons là plusieurs renseignements précieux : l'assemblée se tient « de temps immémorial », « près de l'église paroissiale », « le dimanche avant la fête de l'Assomption ». Il faut croire qu'en cette année 1853 le conseil municipal eut gain de cause puisqu'il délibérait là nouveau en 1866 sur le sujet de cette assemblée :

« L'an mil huit cent soixante-dix, le treize du mois de mai à midi les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Pierre les Eglises réunis en session de mai au lieu ordinaire de la séance, sous la présidence de Monsieur le Maire. Étaient présents à la séance : Messieurs Rigollets, Roquet, Roy Jean, Roy Désiré, Garniez Joseph, Robin Pierre, Rozier François, Couillaud Gabriel, Ribreau Jean, Rarbot Jean, Rozier François-Xavier, Robin Pierre, Lochon Louis, Deshoulières Louis et Gazeau.

Monsieur le Maire et Messieurs les membres du Conseil demandent à ce que l'assemblée de la commune qui se tenait précédemment sur la place de la propriété des Eglises soit transférée sur la place du faubourg de l'Aumônerie (chef-lieu de la commune) pour le dimanche d'après l'Assomption et qu'il y soit établi joint une (?) pour les vendangeurs, le plan de la propriété des Eglises ayant été vendu et l'Assemblée ne pouvant y avoir lieu et demandent à ce que ce dit changement soit lu et publié dans toutes les communes du canton de Chauvigny.

Fait et délibéré... »

Lorsque tout jeune enfant, je participais aux jeux de l'assemblée « du bourg » je ne savais point qu'elle était l'héritière de celle qui, depuis longtemps et longtemps - si longtemps que nulle mémoire d'homme ne savait depuis quand - se tenait toute contre le champ des morts. L'assemblée avait été déplacée dans l'espace du plan du cimetière au plan du faubourg de l'Aumônerie, mais elle demeurait fixée dans le temps, gravitant toujours autour de la fête de l'Assomption.

L'assemblée n'existe plus aujourd'hui. Vers 1935 j'y ai gagné la course à pied, le concours de grimaces, la course aux oeufs, essayé de manger le plus vite possible la brioche pendue au bout d'une ficelle, et mon coeur a battu bien fort au son du limonaire du manège de chevaux de bois. Aurais-je donc vu mourir ce dernier rassemblement des hommes et des femmes de la paroisse de St-Pierre-les-Églises?

LA « VALLÉE DES GOTHS » À CHAUVIGNY

De nombreuses discussions ont déjà eu lieu au sein de notre Société sur l'étymologie du toponyme « la vallée des Goths ». Des recherches de toponymie aux alentours de CONFOLENS m'ont permis de constater que ce toponyme est extrêmement répandu dans ce secteur :

- Commune de MANOT, une pièce de terre est dite « le Got ou les grand champs »
- Le « chemin du Got » partait du village d'Assit et allait au moulin d'Assit
- Commune d'ETAGNAC il y a « la terre du Got »
- Commune d'AMBERNAC se trouve le lieu-dit « le Got de Lacaud » (las caux ou las coux désigne le houx en langue locale).

La revue « La clau lemosina » vient de publier un numéro spécial consacré à l'origine des patronymes et des toponymes d'origine occitane, ceci pour le département de la Haute-Vienne, la Creuse, la Corrèze, la Charente limousine. À la page 120 on peut y lire :

GA (gué) prononcé (go), du latin vadu.

Comme la « Roche au Go », à Limoges, aucune allusion aux Goths, malgré les fantaisies orthographiques de la francisation. Il s'agit d'endroits où un gué permet (ou permit) de passer à pieds secs un ruisseau, un marécage, un borbier. Puis l'auteur ajoute quelques exemples.

Le problème est que cette étymologie peut s'appliquer à un toponyme comme « le chemin de Got » puisqu'il descend à un moulin mais que dans les autres cas ce terme s'applique à des lieux éloignés de toute rivière ou ruisseau. Une explication serait que le terme GA (ou gué) ait désigné un passage stable dans des lieux humides.

À CHAUVIGNY, où nous sommes à la limite de la langue occitane la « vallée des Goths » pourrait bien être la vallée « des Gués » plusieurs chemins, de Villeneuve à la Vienne, dont la voie romaine traversant cette vallée. C'est une hypothèse que semble envisageable.

Pierre BOULANGER

CHAUVIGNY AU DEBUT DE LA RÉVOLUTION 1789 - 1792

Il y a aux archives de la Vienne (Dépôt 53) un certain nombre de documents (lettres, listes, papiers divers) qui donnent quelques renseignements sur la situation à Chauvigny en ce début de la Révolution Française et comme toujours c'est ce qui ne va pas très bien qui est l'objet de réclamations.

- Le 22 avril 1788, le syndic de la Municipalité de Chauvigny est informé par Poitiers que le Pont de Brétigny sur la route royale venant de Poitiers (route passant entre la RN 151 et le village de Brétigny et aboutissant à la Croix Ayrault) doit être réparé « car sa rupture interrompt presque toute communication ».

- Le 29 décembre 1789, Chauvigny ainsi que les paroisses circonvoisines font une demande pour « obtenir l'établissement d'un district à Chauvigny ». Cette demande est signée par François Dury, escuyer, (Seigneur du Charraud de Fleix, qui émigra ensuite). Louis Roy, curé - Louis Berthon et Pierre Lacroix - Jean Beauvois étant absent.

- On y trouve la liste des 31 tenues de la terre de Lauthiers, ayant appartenu à de Coral, émigré - avec la quantité de froment, avoine, argent, poules, chapons et poulets qui devait être fournie.

- À cette époque, la police locale a eu un peu de travail. Par une lettre du 7 novembre 1789, les Membres de la Municipalité doivent expliquer « l'affichage de la loi martiale », pour la libre circulation des graines. Il est demandé de suspendre l'envoi d'une garnison à Chauvigny, tout étant devenu calme après quelques clameurs et attroupements de femmes à la suite d'achat et d'enlèvement de blé.

- Le 26 novembre 1790, Messieurs Charles Babaud, syndic, Silvain Lochon et Louis Audru, adressent une lettre à Messieurs les Maires et officiers municipaux de Chauvigny (Coulon, Maire et Curé des Eglises – Fradin - Camusard, curé de St Just - Louis Perrin - Pierre Quillet - Rempault et Ledoux, maire) au sujet des pillages qui se pratiquent de plus en plus aux environs. Pour y remédier, il faut « nommer et instituer des Gardes messiers, pour les trois communes avec un traitement convenable ». Défense est faite également « d'envoyer paître des bestiaux dans les vignes, terres ensemencées et bois, sous peine d'amende de 3 livres par tête de gros bétail, 20 sols pour les chèvres, 5 sols pour chaque brebis ou menu bétail ». Aucune autre note n'indique que ces gardes messiers aient été institués.

- Il est possible que les « chaudes journées » de juillet 89 aient amené à Paris toutes sortes de gens, car une lettre du 29 août 1789 donne ordre aux milices bourgeoises de prêter main-forte à la Maréchaussée « pour la surveillance sur les routes des gens sans aveu expulsés de Paris, munis d'un passeport portant nom, âge et pays où ils se retireront ». Toutes les périodes troublées ont ainsi vu apparaître les gens les moins scrupuleux, avides de profiter des circonstances.

- 1792, c'est la Patrie en danger. Le Conseil Général de la Commune de Poitiers en présence des 6 bataillons de la Garde Nationale le 5 août 1792, (an 4 de la Liberté), envoie à Chauvigny le Procès Verbal de sa réunion « pour que les citoyens prennent les armes et quittent leurs foyers pour aller compléter et renforcer nos armées ». Certifié conforme et transmis à Chauvigny le 7 août 1792.

- La Garde Nationale existait à Chauvigny, mais son corps de garde devait être en piteux état car le 9 septembre 1790, Charles Babaud, le syndic, adresse une lettre au maire et officiers municipaux « pour qu'il soit fourni un corps de garde convenable et commode pour que les habitants puissent y passer la nuit ». « Que les citoyens puissent y passer la nuit commodément et de manière qu'ils ne soient pas exposés à y contracter aucune incommodité, infirmité ou maladie ».

Cette garde nationale devait être armée, mais M. de Maillé, commandant des troupes du Dépôt que La Rochelle adresse une lettre en 1790 à Messieurs le maire et officiers municipaux disant qu'il « ne refuse pas de

procurer ses armes pour la Milice Nationale, mais il est convenable d'attendre ce qui sera déterminé pour donne, aux gardes nationales une condition plus solide, l'armement devant être en raison de leur force. D'ailleurs, je ne pourrai disposer des armes de cet arsenal que lorsque les réparations que j'ai ordonné seront terminées ». On ne peut mieux dire pour garder l'armement.

- Avant 1789, il existait une milice provinciale. Témoin trois certificats datés de 1785 et 1787, signés Delauzon, de la subdélégation de Chauvigny pour admission dans cette milice de François Roy, Jean Merle et François Braille.

- Un certificat du maire, officiers municipaux et notables de Nieul l'Espoir daté du 14 juin 1791 nous parle des foires et marchés à Chauvigny. Il y a « en basse ville à Chauvigny espace pour le bétail, pour les personnes, pour les grains, bonnes auberges et beaucoup d'écuries. Par contre en haute ville, en plus de la pente très rapide, local très raboteux et inégal, auberges inférieures à celles du bas, moins d'écuries pour le bétail et d'emplacement pour servir les grains.

- Le Chapitre de Chauvigny paraît avoir encore en 1791 quelques revenus en blé, seigle, orge, avoine, etc... Un état des « vérifications de messieurs les précédents bénéfices » indique :

- Que la chapelle de St Jean, à St Pierre était affermée verbalement à M^r Imbert de la Choltière pour 100 livres

- Que la chapelle Notre Dame à St Pierre était au Sieur Doré, chanoine, moyennant rente de 6 boisseaux de froment, 6 de seigle, sur la tenue du Charrault.

- Que la chapelle St Eutrope à St Léger était également possédée par ledit Doré.

- Il y avait au XVIII^e siècle fabrique de serge à Chauvigny - et un moulin à foulon à la Fontaine Talbat. Nous ne savons si les fabricants de Chauvigny se conformaient aux règlements. Une lettre à M. de Beauregard, subdélégué général, adressée le 21 mai 1790 par Monsieur le Contrôleur Général est une mise au point au sujet des fabricants d'étoffes « qui refusent de faire porter les étoffes aux bureaux de visite et de marque », pour y faire mettre « le plomb prescrit par le règlement ». La qualité de fabrication paraît donc très surveillée à cette époque.

- Quant à la traversée de la Vienne, elle fut toujours un problème à Chauvigny. Après le pont du moyen âge, en mauvais état, réparé au XVI^e, et en 1687, il est en si mauvais état qu'il est remplacé par trois bateaux. Impossible de dire si ce sont ces mêmes bateaux qui servaient encore en 1791, mais le 24 août 1791 toujours Charles Babaud, Procureur de la Commune de Chauvigny, écrit à Messieurs les officiers municipaux « les batteaux (sic) du port et passage de cette dite ville de Chauvigny sont en très mauvais état - Notamment le plus grand desdits batteaux que l'on nomme la Charrière est absolument hors de service ». « Que depuis longtemps les Fermiers de la ci-devant baronnie de cette ville (à cette époque les Deluzines étaient fermiers généraux de la baronnie) de laquelle ledit port et passage dépendait, chargé par leur bail de la fourniture et entretien desdits batteaux, ont promis de faire construire une nouvelle charrière ». « Qu'il ne suffira pas de pourvoir à la rareté et l'intérêt public par la construction de ladite nouvelle charrière et raccommodage du batteau bâtard mais qu'il est encore nécessaire et indispensable qu'il soit fait un règlement et tarif de la perception des droits de passage afin de remédier abus et vexations... » signé Babaud.

« Fait ainsi qu'il est requis, à Chauvigny le 24 août 1791 - signé Ledoux, maire, et Delauzon » enjoignant au fermier de la ci-devant baronnie se conformer à la présente ordonnance.

Un tarif en est ainsi résulté :

Personne à pied = 1 sol, Personne à cheval ou bête de charge = 3 sols.

Charrette à 2 boeufs = 10 sols, charrette à 4 boeufs ou chevaux = 16 sols.

Chaise à 2 chevaux = 20 sols, Chaise à 4 chevaux = 30 sols.

1 paire de boeufs = 8 sols, 100 moutons = 30 sols, un grand cochon = 2 sol, 1 petit cochon = 1 sol (le prix d'une personne à pied !).

Le tarif est en augmentation lorsque la rivière est en vive eau ou débordée. Il a fallu attendre 1833 avec

le pont de fil à péage pour voir disparaître les bateaux.

En 1828, le Curé de N. Dame rouspète d'avoir à payer le passage pour aller voir ses paroissiens de l'autre rive !

- Plusieurs listes se trouvent dans ce même Dépôt 53. On y trouve le nom des habitants de la paroisse St Just qui doivent venir faire leur déclaration de contribution mobilière (déjà !) à la municipalité - Le rôle des contributions de 1789 - La liste électorale du canton - La liste des citoyens de St Symphorien de Pouzioux (tel était le nom de Pouzioux au XVIII^e) - La liste des citoyens actifs de St-Pierre-les-Églises avec leur emploi au 21 novembre 1790. Documents intéressants pour des recherches sur les situations sociales à cette époque.

On apprend ainsi qu'à St-Pierre-les-Églises en 1790 :

Pierre Coulon était curé et maire ;
De Fumé, écuyer seigneur du Charrault (il émigra ensuite) ;
Penin, seigneur de la Rivière au Chirets ;
François Maillot, huissier royal ;
Silvain Lochon, procureur de la commune ;
Dominique Pasquier, secrétaire-greffier ;
Louis Guignard, vicaire ;
Delauzon, propriétaire au Charrault Bonniot ;

À la même époque, il y a pour Chauvigny une liste des nobles et privilégiés :

Le chevalier de Lage, père ;
Pignonneau ;
De Chessé, capitaine ;
De Journée ;
Le chevalier de Chessé ;
Le Chevalier de Loubressay ;
M. de la Barre d'Artige ;
M^{lle} de la Barre d'Artige ;
Les prêtres de St Just, St Léger, les Eglises, St Pierre et St Martial ;
Doré, chanoine ;
Hillairet, chanoine ;
Doré, archiprêtre ;
De Lauzon, chevecier ;
Fradin, chanoine ;
Piorry, chirurgien ;
Nizac, chirurgien ;
Jouineau, tanneur ;
Delheraudière.

Par toutes ces lettres, listes, notes, on a une idée de ce que fut la vie à Chauvigny en ce début de la Révolution. Il serait intéressant de connaître des documents sur la période suivante, savoir comment Chauvigny a passé les années terribles 1792 à 1800. Peut-être les recherches aux archives de la Vienne permettront-elles un jour de donner une suite à cet article.

Sam CAMUS

Sources : Archives de la Vienne, dépôt 53.

Cliché non disponible

**DEVIS ESTIMATIF
DES REPARATIONS A FAIRE A
L'ÉGLISE ST-JUST DE CHAUVIGNY
(actuellement NOTRE DAME)**

(9 mars 1820)

- Toute la couverture de la nef et du bras de la croix du côté du levant sera repassée et les arêtières refaits à neuf	71 F 85 C
- Il manquera un millier de tuiles	30 F
- Il sera en outre fourni cinq cents lattes	25 F
- Plus vingt mètres de chevrons sur huit centimètres d'équarrissage	15 F
- Plus 10 mètres de (illisible)	4 F
- Plus huit mètres de parement de mur à reprendre	16 F
- Plus pour façon et pose des bois ci-dessus	6 F
- Les seize ouvertures seront vitrées en plomb à petits carreaux en losange	252 F
- Les trois ouvertures de la sacristie, les 2 du sanctuaire et celles des 2 petites chapelles, se trouvant trop peu élevées au-dessus de terre, seront grillées, de manière à ce qu'un homme ne puisse s'introduire dans l'église	229 F 20 C
- Quatre-vingt six mètres de petites tringles en fer	56 F 40 C
- Les voûtes seront recrépies à deux couches	102 F 40 C
- Les échafauds et façon coûteront	100 F
- Tout l'intérieur de l'église sera blanchi avec de la laitance de chaux	24 F
- Quatre-vingt mètres de pavés faits à neuf... La pierre manquante sera prise dans l'église St Léger	160 F
- La fermeture de la porte d'entrée sera refaite à neuf en fort plançons de chêne et garnie de fortes barres, la même ferrure servira moyennant quelques réparations, il sera seulement fourni une bonne serrure	43 F 55 C
- Une des deux portes de la sacristie manquant, il en sera fait une autre en bois blanc, semblable à celle qui existe, elle sera garnie d'une ferrure, de deux bandes, de deux gardes et d'un loquet poucier	19 F
- L'autre porte sera réparée et garnie d'une serrure, d'un loquet poucier et d'une bande qui manquent	9 F
- La porte du clocher sera faite à neuf, en bois de chêne et garnie de deux bandes... La serrure de la porte d'entrée y sera ajustée	9 F
- La surface intérieure de l'église et du clocher est de 800 mètres dont les joints seront refaits de bon mortier de sable et chaux	120 F
- Pour le transport et placement dans le clocher de St Just de beffroi de St Léger	40 F
- Des deux cloches	50 F
- De l'horloge et de sa caisse	25 F
- L'adjudication des travaux est faite le 23 août 1820 pour la somme de 1 406 F, mais le 14 mars 1823, la commune doit voter une somme supplémentaire pour d'autres travaux :	
- Charpente du clocher et des chapelles	1 284 F
- Réfection de l'entablement du clocher	44 F
- Croix du clocher, plomb...	156 F 50 C

Sources: Archives Départementales : J 115/117

Pierre BOULANGER

**ARRETE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE
CHAUVIGNY, RELATIF AU MAXIMUM DES JOURNEES DE
TRAVAIL ET DIFFERENTS OBJETS DONT IL N'EST POINT FAIT
MENTION DANS LA TAXE ARRETEE PAR LE DISTRICT**

(9^e jour du 2^e mois de l'an II)

« 27.10.1793 »

JOURNEE DE TRAVAIL

Cultivateur et autre ouvrier, depuis la St Martin jusqu'au 1 ^{er} mars	Avec nourriture :	10 S
	Sans nourriture :	1 L
Depuis le 1 ^{er} mars jusqu'à la St Martin	Avec nourriture :	15 S
	Sans nourriture :	1 L 15 S
Menuisier et charpentier	Avec nourriture :	15 S
	Sans nourriture :	1 L 15 S
Maçon et tailleur de pierre	Avec nourriture :	18 S
	Sans nourriture :	1 L 7 S
Tailleur d'habit		12 S
Lingère et couturière		7 S 6 D
Buandière		6 S
Cardeur de laine, la livre		6 S
Filtoupier	Avec nourriture :	9 D
	Sans nourriture :	15 S 6 D
Javelles, la pièce de façon		1 D
	Brin, la livre	10 S
	Étoupe	8 S
Filature	Ferasse	6 S
	Étain	10 S
	Laine	6 S
Façon de journal de vigne		2 L 5 S
Bois rendu et conduit :	Le cent de bûches	25 L
	La corde	9 L 10S
	Cent de fagots	31L 10S
	Cent de javelles	13 L
Journée de cheval		1 L 10S
Boeuf, veau et mouton, 1 ^{ere} qualité		9 S
Vache		7 S
Quartier d'oie	1 ^{ere} qualité	11 S
	2 ^e qualité	6 S
Petite oie	1 ^{ere} qualité	12 S
	2 ^e qualité	8 S
Lard et graisse		16 S 6 D
Porc frais	1 ^{ere} qualité	13 S 6D
	2 ^e qualité	10 S
Pain blanc, les 16 livres		3 L 4 S
Pain de toutes farines		2 L 16S
Pain bis ou 3 ^e		2 S 10D

(Sources: Archives Départementales J 115/117)

Abréviation: L : Livre S : Sou D : Denier

Pierre BOULANGER

LE CHÂTEAU DE VAUCOUR ET LA FAMILLE DE TAVEAU

Dans le n° 10 du Pays chauvinois, nous avons publié sur le château de Vaucour, situé dans la commune de Leignes-sur-Fontaine, une note où nous faisons état d'une tradition selon laquelle ce château aurait appartenu aux Mayaud.

À la suite d'un échange de correspondance avec M. B. Mayaud, nous avons fait paraître dans le n° 11 du même bulletin une mise au point précisant que le fief de Vaucour qui avait appartenu aux Mayaud était celui qui avait existé près de la Galizière, dans la paroisse de St-Pierre-les-Églises, et non celui de Leignes.

Pour ce dernier, les renseignements historiques faisaient défaut, si on excepte la citation d'un certain Blanchet de Vaucour dans un acte du 12 mars 1403 figurant au Grand Gauthier (folio 106 v°) mentionné par RÉDET dans le *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*.

Or, tout récemment, nous avons reçu de M. de Chalard de Taveau, demeurant à Chartres, une très intéressante lettre, dont nous donnons ci-après des extraits, avec son autorisation.

« D'après une tradition familiale, Vaucour appartenait à la famille Taveau. Dans le Nobiliaire du Limousin de l'abbé Nadaud et dans le dictionnaire de Beauchet-Filleau, la seigneurie de Vaucour est mentionnée pour la première fois, dans la généalogie Taveau, avec Pierre Taveau, écuyer, seigneur de Normandou, **Vaucourt** (sic) la Férandière, baron de Mortemer... Ce Pierre Taveau, auteur de la branche de Vaucour, épousa le 10 février 1609 Eléonore de la Béraudière.

Dans les registres paroissiaux de St Martial de Montmorillon, plusieurs actes mentionnent les Taveau comme seigneurs de Vaucour, tel celui-ci : - Le 22 mars 1757 a été baptisée Marie-Anne née d'hier, fille légitime de Messire Gaspard François Taveau, écuyer, **seigneur de Vaucour**, de l'Age courbe et de dame Marguerite Léonarde Vetelet.

D'autre part, dans l'extrait du registre des avis du Conseil de la Préfecture sur les demandes en indemnité formées en vertu de la loi du 27 avril et de l'ordonnance du 1er mai 1825 relatives aux biens des émigrés, est citée « la métairie de Vaucourt, commune de Leignes » comme ayant appartenu en indivision à Antoine Taveau, François Taveau et Jean-Marie Taveau ».

Il est donc bien établi que le fief de Vaucour de Leignes était en la possession des Taveau de Morthermer, au moins depuis le début du XVII^e siècle et qu'une **branche de Vaucour** descendant de Pierre Taveau et d'Eléonore de la Béraudière s'est perpétuée jusqu'à la Révolution.

M. de Chalard nous a précisé par ailleurs que les trois branches de la famille de Taveau, savoir les Taveau de Morthermer, les Taveau de La Vigerie et les Taveau de Vaucour portaient les mêmes armes qui sont : « D'or au chef de gueules chargé de deux pals de vair » avec pour devise « inter pericula constans ».

Les variantes données par Thibaudeau et par le Grand Armorial de France de l'Hozier sont erronées.

P. SAILHAN

ST-PIERRE : LES CHAPITEAUX DE LA FAÇADE OCCIDENTALE

Qui visite la collégiale St-Pierre souvent en ignore la façade occidentale devant laquelle n'est consentie qu'une brévisissime station. L'exiguïté du plan St-Pierre, la relative austérité - pourtant bellement équilibrée - du frontispice, la proximité de la motte qui bouleverse la hiérarchie des volumes, expliquent, avec l'accès possible par le transept, cette injuste désaffection.

Spécialement ignore-t-on, dans cette façade, les chapiteaux de la porte victimes, quant à eux, de la hauteur à laquelle ils ont été juchés par l'abaissement du niveau de sol en 1824, de la dégradation de la pierre qui en a rongé les formes, de la sévère concurrence, enfin, des prestigieux chapiteaux du sanctuaire.

À la décharge du visiteur inattentif, disons que les auteurs, eux aussi, les négligèrent : C. Tranchant, Y. Labande-Mailfert, R.Oursel n'en parlent pas. R. Crozet les mentionne, mais sa courte description paraît fautive à plusieurs reprises.

De gauche à droite

- Le premier chapiteau montre à sa partie gauche un animal que chevauche un personnage vêtu d'un long vêtement aux plis déjà recherchés, et duquel se dégage la jambe droite. Des pointillés au trépan soulignent la queue relevée de l'animal ainsi que les orfrois qui rehaussent la robe. L'avant-train de l'animal, plus mutilé encore que le reste de la corbeille, montre un poitrail dressé, une patte tendue vers l'avant ; les bras du personnage semblent venir à la tête de l'animal. Crozet reconnaît « Samson terrassant le lion »¹. Le fait que l'on distingue encore, à sa nuque, les traces d'une chevelure sans doute opulente accrédite plutôt cette identification, mais dira-t-on assez combien le thème de l'homme au lion dépasse largement, dans le temps et l'espace, celui de son expression biblique la plus connue. Pour s'en tenir aux grandes figures scripturaires, on évoquera naturellement David, qui, lui aussi, combat l'animal corps à corps (1 S XVII-34), et que l'artiste peut avoir représenté pour garder à sa corbeille une riche cohérence.

La partie droite du chapiteau soulève autant de questions. Crozet y voit « une femme assise »². Il est vrai que la silhouette paraît très féminine. Elle évoque presque ces vertus gothiques apparues au début du XIII^e siècle à ND de Paris et souvent représentées ensuite : le personnage, assis de côté sur un bloc cubique, présente devant lui une forme triangulaire, impossible à préciser, de façon très majestueuse. Quoique l'état, très dégradé, de la pierre, ne permette pas d'être affirmatif, il semble pourtant que le personnage soit un homme ; aucune trace de voile n'est discernable derrière sa tête, mais par contre, on distingue bien son pied gauche, nettement dégagé, avec le bas de la jambe, de la robe traitée en plis repassés. On pense alors immédiatement à David, tenant sur ses genoux une harpe ou un psaltérion³. Certes, le personnage n'est pas assis sur un siège à pieds tournés, il n'incline pas la tête sur l'instrument, lequel, d'ailleurs n'est pas franchement posé sur ses genoux ; en cela il s'éloigne de la représentation la plus commune de David. Signalons qu'à la façade de Notre-Dame de la Coudre à Parthenay, la scène représentant David jouant du rebec est contiguë à un Samson (?) chevauchant un lion.

- Le second chapiteau montre une tête humaine, à l'angle de la corbeille, crachant une palmette ; la partie gauche est occupée par une tige recourbée, de même que la droite, sans qu'il y ait symétrie ; la tige s'orne de nervures et de bagues, elles devient palmette sur l'astragale. L'inspiration et l'exécution sont médiocres.

- Les deux chapiteaux suivants, qui surmontent les piédroits de la porte, sont des pastiches du XIX^e siècle, sans intérêt.

- Le cinquième présente des palmettes dressées sortant d'une gaine en mitre dont le bord est souligné au

¹ *Chauvigny et ses monuments*, B.S.A.O. 1958, p. 35.

Samson figure de manière explicite à Aulnay, on le reconnaît fréquemment en Poitou (St-Jouin-de-Marne, Parthenay-le-Vieux, etc...) Une remarque : Samson ne « terrasse » pas l'animal à proprement parler il le déchire de ses propres mains conformément à JUGES XIV-5

² *Op. cit.*

³ V. sur ce sujet RIOU (Y..J). *Réflexions sur la frise de N.D. la Grande de Poitiers*, B.S.A.O. 3^e tr. 1978, p. 507 et suiv.

trépan.

- Le dernier à droite présente deux chimères affrontées d'assez bonne facture, coiffées de bonnets coniques et dont les queues reptiliennes s'entrelacent. Elles évoquent, naturellement, les chimères du sanctuaire par la forme de leurs ailes et de leur bonnet. Gardiennes du seuil, elles introduisent à l'espace sacralisé du vaisseau en complémentarité avec l'homme au lion vainqueur des forces mauvaises, et David, qui accentue les valeurs culturelles.

Il reste à dire un mot des tailloirs. À gauche, ils sont ornés de rouelles reliées par des bagues avec, en leur centre, une étoile à quatre ou cinq branches ou encore une fleur. Des losanges meublent les vides et des trous au trépan donnent du relief au motif. À droite, ils sont d'une inspiration totalement différente et présentent les vagues entrelacs d'une tige crachée par une tête animale, tout à droite, à l'angle du contrefort. L'exécution, là encore, pêche par manque de soin.

On sait combien la datation des différentes parties de la collégiale est controversée, faute de documents écrits. La comparaison du décor de la porte occidentale avec celui des parties orientales, ainsi que quelques autres détails sur lesquels nous aurons peut-être l'occasion de revenir, incline toutefois à penser que la construction d'Est en Ouest de la collégiale, plus resserrée dans le temps qu'on peut le penser, n'est pas forcément réductible à deux campagnes homogènes.

C. BARBIER



Samson (?)



David (?)

Collégiale St Pierre
Façade occidentale

LE PONT DE JARD (BELLEFONDS)

Le site fut découvert fin 1980 par Ch. RICHARD dans le cadre de l'étude sur l'occupation des sols en Pays Chauvinois à l'époque gallo-romaine. Une intervention s'est avérée nécessaire en raison de la menace imminente d'une carrière de sable dont l'exploitation était d'ailleurs déjà commencée.

Deux secteurs archéologiques ont pu être étudiés :

Secteur 1 : cadastre de BELLEFONDS (Vienne), section B, 1^{ère} feuille, N° 531.

Secteur 2 : même cadastre, section B, 1^{ère} feuille, N° 532.

Les coordonnées Lambert sur la carte IGN « VOUNEUIL SUR VIENNE » 7-8 au 1/25000^e sont 466, 250 -183, 400.

SECTEUR 1 (fig. 1)

Il s'agit d'un petit bâtiment d'une seule pièce, légèrement trapézoïdale, large de 1,24 m sur le côté Ouest, 1,33 m sur le côté Est et long de 2,05 m et semi-encavé.

Il offre la particularité d'avoir été construit avec des matériaux légers (bois) et durs (pierres et tuiles à rebord). La charpente et le toit étaient soutenus par six poteaux de bois (un à chaque angle et un au milieu de chaque longueur). Les murs, alternant des assises de Tegulae et de pierres, ne furent pas maçonnés avec du mortier mais avec de la terre. Les pierres utilisées sont de deux natures :

- Fruste (pierres de chail),
- Bien taillées (pierres calcaires de petit appareil).

Stratigraphiquement, nous avons :

1) Un remplissage de pierre, tegulae et imbrices, fragment de meules, très peu de mobilier. Il semble qu'il s'agisse de la démolition des murs.

2) Une petite couche assez fine de terre limoneuse légèrement verdâtre.

3) Une couche de terre noire contenant des morceaux de bois et peu de céramique.

4) Une couche de terre marron limoneuse, de 0,20 m environ, contenant plusieurs céramiques communes brisées sur place dont une coupe à pied annulaire et collerette de préhension en pâte gris-noir.

Deux monnaies, une de ANTONIN et une de COMMUNE (dans la couche 4) ainsi que le mobilier céramique marque l'abandon de ce bâtiment à la fin du II^e ou au début du III^e siècles.

SECTEUR 2 (fig.2)

Cette partie du site a livré un ensemble de deux fours de potiers à céramique commune, en batterie sur une même salle de chauffe. À une dizaine de mètres au nord-ouest du four n° 2 se trouvaient trois fosses. Les fosses 1 et 2 ont livré un important mobilier céramique, monétaire, et outillage en fer. La fosse 3 ne contenait que de l'argile. À environ 30 m au Nord des fours, se trouvait un fossé orienté Est-Ouest (parallèle aux fours).

A – four n° 1 (ou grand four)

Il s'agit d'un four du type II V 1 à sole perforée séparant deux chambres à tirage vertical avec alandier unique orienté à l'Ouest (Pascal DUHAMEL, « Les fours de potiers », Dossiers de l'Archéologie, sept-oct, 1974, n° 6). La chambre supérieure (ou laboratoire) est circulaire et d'un diamètre d'environ 1,60 m au-dessus du niveau de la sole.

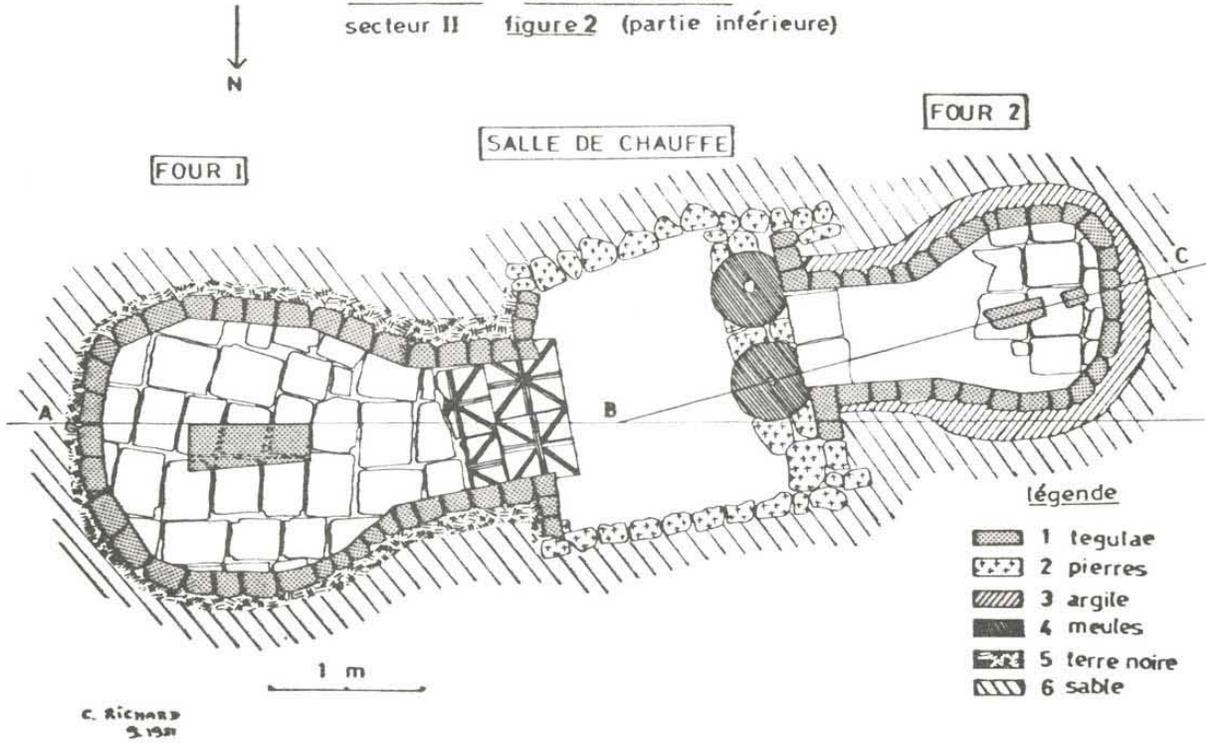
La sole a disparu, mais quelques centimètres sont restés attachés à la paroi, montrant quelques carreaux le long de cette paroi.

La chambre inférieure est légèrement oblongue (à cause de l'alandier).

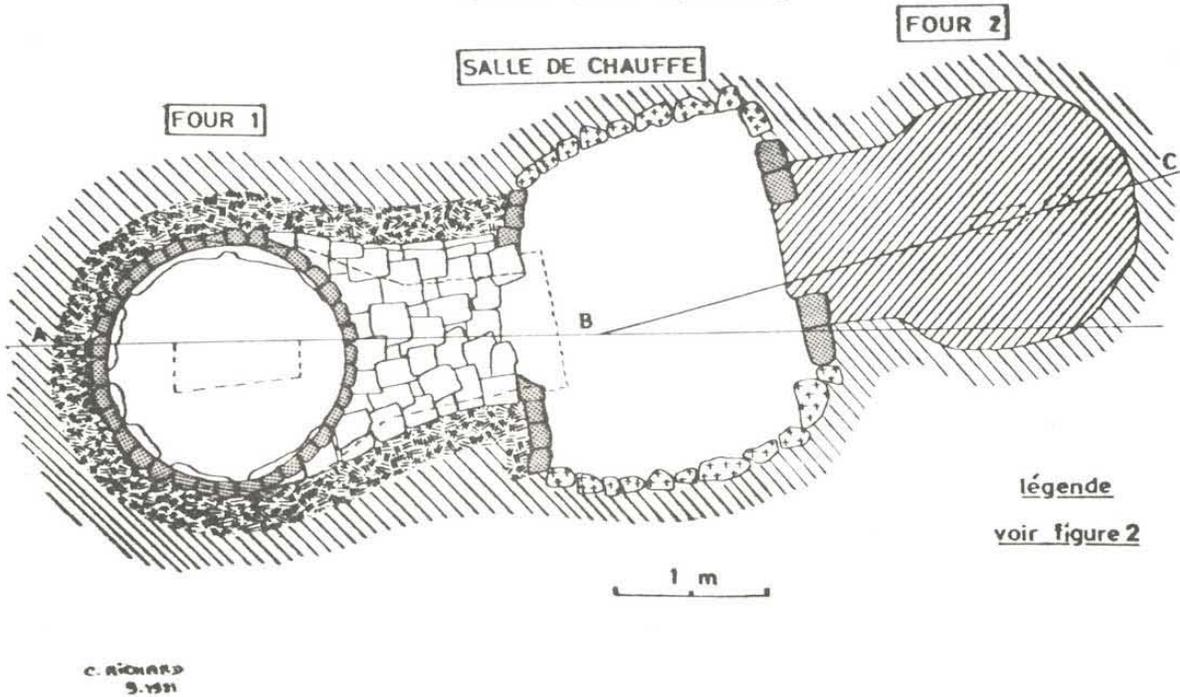
La pilette est un muret non rattaché, large de 0,20 m face à l'alandier, de 0,33 m face au cul du four et long de 0,81. Le muret était construit avec de longues briques.

Le plancher de la chambre inférieure et de l'alandier était construit de tegulae entières, sur deux couches.

BELLEFONT Le Pont du Jard
secteur II figure 2 (partie inférieure)



BELLEFONT Le Pont du Jard
secteur II figure 3 (partie supérieure)



Les parois de l'alandier, la chambre inférieure et la chambre supérieure étaient en tessons de tegulae de 0,16 m à 0,18 m en moyenne, au carré, soit environ le sixième d'une tegulae de taille normale. Ces tessons étaient liés avec de la barbotine, laquelle, cuisant dès le début de la chauffe assurait une bonne isolation thermique. Une couche de cette barbotine, sur 1 cm d'épaisseur, a été plaquée en enduit, à la main, sur le parement intérieur de la chambre inférieure.

L'alandier était long de 1,30 m environ. Il avait des parois en piédroit de 0,30 m de hauteur plus une voûte dont les voussoirs étaient des tegulae brisés en deux dans le sens de la longueur. L'une d'elles servait de clef de voûte.

B – la salle de chauffe

Le fond était à environ 1,70 m du sol actuel. Les murs nord et sud étaient constitués de pierres de chail non liées par un mortier, et furent construits obliquement. La largeur nord-sud était de 1,70 m au fond et 2,20 m à la partie supérieure.

Les alandiers des deux fours étaient séparés d'environ 1,65 m.

C – le four n° 2 (ou petit-four)

Le niveau de l'alandier de ce four était à 0,50 m au-dessus du niveau du plancher de l'alandier du four n° 1.

Quatre meules placées, deux, côte à côte et les deux autres au-dessus, servaient d'embranchement à l'alandier du four.

Il s'agit d'un four du même type que le four n° 1 mais de dimensions plus petites puisque la largeur maximum de la chambre inférieure est de 1,10 m et que la longueur, chambre inférieure et alandier, est de 2,05 m.

D – statigraphie

Le four n° 1 et la salle de chauffe furent remblayés d'une couche de terre gris-noire contenant une grande quantité de céramique commune, de tegulae, de pierres de chail, de briques et de fragments de meules. Certains tessons provenant du même vase se trouvaient dans le four n° 1 et la salle de chauffe, montrant un remplissage simultané.

Le petit four était rempli d'une unique couche d'argile ayant, en majeure partie, subi l'action du feu ; il s'agit probablement de la voûte de la chambre supérieure de ce four. Il contenait très peu de mobilier.

Autour du four n° 1, une tranchée de 0,10 m à 0,20 m séparait les parois du four et le sable naturel. Le remplissage de cette tranchée, d'une terre noire, contenait une importante quantité de mobilier. Les pierres formant le mur sud de la salle de chauffe contenaient un fond d'assiette portant l'estampille de **FVSI.MA**, potier dont l'origine et la date ne sont pas connus.

E – les fosses 1 et 2

Larges d'environ 1 m et profondes de 0,80 m, elles ont livré un important mobilier monétaire à 75 % de la fin du III^e siècle (plusieurs antoninianus de GALLIEN, VICTORIEN, POSTUME), ainsi que plusieurs tessons d'une écuelle à galbe surbaissé qui rappelle la forme 7 d'une céramique « dite à l'éponge » d'après la typologie de Michel RAIMBAULT, (« La céramique sigillée à l'éponge », GALLIA, 1973). Ces tessons se sont assemblés avec d'autres provenant de la salle de chauffe et donnant ainsi le profil complet de l'écuelle. Les fours et la salle de chauffe semblent donc avoir cessé de fonctionner à la fin du III^e siècle.

Étant donné que l'exploitation de la carrière était commencée avant l'intervention de la Société Archéologique de Chauvigny, et d'après ce qui a été observé par les ouvriers, nous pensons que des fosses et sans doute un bâtiment, ont été détruits à l'Est du four N°1.

Une étude plus complète du mobilier céramique reste à effectuer.

Samuel CAMUS
Christian RICHARD

SCEAU TROUVÉ A CHAUVIGNY



Petit sceau en étain trouvé vers 1960 à l'emplacement de l'ancien cimetière des Églises, vendu en 1740.

Ce sceau mesure 17 mm de diamètre et 24 mm de haut. Une grande partie de l'inscription est visible. Le centre est occupé par l'Agneau pascal portant gonfanon avec croix potencée en haut de hampe.

Une partie de l'inscription paraît être « ANGLIA ». Serait-ce le sceau d'un archiprêtre d'Angles sur l'Anglin, baronnie ecclésiastique laquelle, comme la baronnie de Chauvigny, dépendait de l'Evêché de Poitiers ?

FOUILLES EN L'AN 2000

Le professeur X.A. Ricot descendit de son hélicoptère. Il avait l'air préoccupé. Depuis qu'il avait ouvert ce chantier de la Fouillarde (x 474, 375 – y 171, 112 – z 129) les trouvailles se multipliaient, mais elles s'ordonnaient mal, très mal même et surtout elles ne paraissaient pas confirmer l'existence en ce lieu d'une villa du milieu du II^e siècle que les photos aériennes aux rayons gamma prime avaient pourtant détectée d'une manière que lui paraissait lumineuse.

C'est X.A. Ricot qui avait mis au point cette méthode de détection qui offrait l'avantage de permettre une localisation précise d'un site et de la dater à ± 10 ans près avant même d'y avoir posé le pied.

Certes, on avait trouvé des briques, des poteries ; on était même tombé sur une tuile, mais l'inscription « ...RIE DE ROUMAZIERES » jetait le trouble dans l'esprit du professeur.

Heureusement P. Helemme, son assistant, qui dirigeait la fouille sur place, avait fait, huit jours auparavant, une découverte primordiale, dans le carreau M-21, celle d'une couche noirâtre, particulièrement riche en mobilier. Le professeur avait emporté au laboratoire de l'Université Décentralisée de Paizay-le-Sec de nombreux objets à étudier : 2 sortes de boîtes métalliques, un outil de fer et 4 pièces de monnaie.

Or les résultats des examens de laboratoires étaient déroutants ; jugez en :

- La première boîte, en fer, ronde, elle avait été peinte et on y lisait encore une inscription très incomplète : « ...ATE...POR... LIDA » ;
- La deuxième rectangulaire et plate portait : « ...ARDINES...HUIL... »

Tout cela ne disait pas grand-chose au professeur, qui déchiffrait pourtant les inscriptions latines, même tronquées, avec une étonnante facilité .

Quant à l'outil, c'était le morceau de fer enroulé en hélice et pointu à un bout, qui ne rappelait rien de connu aux spécialistes les plus éminents de Paizay le sec ;

Restaient les monnaies.

Deux avaient été identifiées sans peine ; une pièce de 5 centimes en bronze à l'effigie de Napoléon III et un as d'Auguste. L'ennui est qu'elles représentaient une fourchette chronologique un peu grande.

La troisième, très usée paraissait être un denier de Melle, du XII^e siècle, à moins que ce ne fût une pièce de 20 centimes de 1925.

Quant à la quatrième, elle restait indéchiffrable.

Dupif, le chef de la section numismatique, avait d'abord pensé à une monnaie de Dagobert, mais il avait des doutes et se refusait à confirmer son jugement.

Le professeur Ricot, qui avait apporté la pièce litigieuse, l'avait remise à Helemme. Celui-ci la frottait avec précaution entre ses doigts. Il poussa soudain une exclamation. Ayant détaché une fine pellicule de terre rouillée, il avait mis à jour une inscription. Triomphant, il lut à haute voix ; « Vêtements SATVA ».

Ce n'était pas une pièce de Dagobert, mais, peut être un bouton de culotte !

S. ACABAT
(Novembre 1981)

RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE 1980 - 1981

Aujourd'hui, comme lors des années passées, la présente Assemblée Générale va nous permettre de faire le point sur l'activité de notre Société qui ne cesse de se développer.

Cette réunion annuelle est pour nous l'occasion de démontrer l'efficacité de nos travaux, notre vitalité et aussi notre grande volonté de défendre et de conserver tous les aspects de notre patrimoine. Nous allons établir, dans les différents chapitres qui vont suivre, le bilan de notre action.

SÉANCES MENSUELLES :

Régulièrement suivies, le premier mercredi de chaque mois, en dehors des deux mois de vacances, elles informent les membres participants des résultats des recherches sur des plans diversifiés tels qu'historiques, archéologiques, folkloriques et autres. Des discussions, des communications les animent, ainsi que des projections de diapositives. Des comptes-rendus, des revues et des correspondances que nous échangeons ou recevons créent des liens avec les associations et les particuliers qui poursuivent les mêmes buts que les nôtres.

RELATIONS PUBLIQUES :

Elles se poursuivent et s'améliorent de façon continue avec la Municipalité de Chauvigny dont nous apprécions l'esprit de coopération. Nos relations sont assurées avec la Direction des Affaires Culturelles, la Direction des Antiquités, le Préinventaire, le Musée de Poitiers, les Archives Départementales ainsi que nos contacts avec les différentes sociétés savantes régionales ou départementales.

PUBLICATIONS, BIBLIOTHÈQUE :

Nous continuons d'augmenter la documentation nécessaire à nos recherches par l'achat d'ouvrages et des abonnements à des revues spécialisées. Nous poursuivons la reliure des livres d'un emploi fréquent.

Notre bulletin « Le Pays Chauvinois » n° 19 est paru pendant les vacances et nous allons en commencer la diffusion. Nous en avons changé la présentation que nous nous proposons d'améliorer encore. Nous lui avons donné le format normalisé 21 - 29,7. À cet égard nous projetons de faire relier le tome II de notre revue comprenant les numéros de 11 à 18.

Est également paru une plaquette « Chauvigny autrefois » en liaison avec l'exposition de l'été au Château d'Harcourt exploitant un fonds de photos du Musée Ste-Croix. Ce recueil de photos est un précieux témoignage sur la période Chauvinoise entre 1860 et 1940.

FOUILLES :

Très actives cette année. Un exposé séparé présentera les travaux, plans et résultats obtenus par notre dynamique et persévérante équipe de fouilleurs.

RECHERCHES DIVERSES :

Continuation des recherches sur les sites gallo-romains dans la région et sur les fours tuiliers et potiers.

MANIFESTATIONS EXTÉRIEURES :

Le déjeuner annuel s'est déroulé le 16 novembre 1980 à Leignes-sur-Fontaine. 34 personnes y ont participé dont M. le Conseiller Général et M. le Maire de Chauvigny.

La Société Archéologique était présente le 18 décembre 1980 à l'inauguration de l'exposition, au Musée de Poitiers, sur les Fouilles de Poitiers du XVII^e siècle à nos jours.

Elle était également présente à l'inauguration de l'Exposition de Coiffes, le 21 mai 1981 au Musée Ste-Croix.

Elle a apporté son concours, le 31 mai 1981, pour faire visiter la Ville Haute aux épouses des congressistes du Congrès Départemental des Prisonniers de Guerre organisé par notre vice-président M. SAILHAN.

Le 23 avril 1981, Christian Richard a fait une communication sur l'Implantation Gallo-romaine en Pays Chauvinois, à la Société des Antiquaires de l'Ouest. Il est allé au Congrès de Céramologie à Vichy au mois de mai. Il y a fait aussi une communication sur la céramique du potier x 2, (Chambon, Creuse).

La Société Archéologique était encore présente au Congrès des Sociétés Savantes du Centre Ouest à Niort les 26 et 27 septembre 1981.

Nous tenons à souligner le succès sans précédent de l'exposition « Chauvigny autrefois » au château d'Harcourt. Inaugurée le 19 juin 1981, cette exposition a duré trois mois. Sous l'égide du Comité d'Animation Culturelle, la Société Archéologique a contribué pour une large part à sa réalisation et à son organisation. Que l'équipe dévouée qui a collaboré dans sa mise en oeuvre en soit chaleureusement remerciée.

Enfin Max Aubrun est allé présenter l'activité de fouilles archéologiques dans une classe de 3^e du C.E.S. Gérard Philipe dans le but d'une initiation à l'archéologie et d'une ouverture vers les travaux de notre Société.

MUSÉE :

En dehors d'une période calme en hiver, les visiteurs l'on fréquenté, très nombreux cette année, y compris beaucoup de groupes. On a pu constater une intense activité pendant les mois de l'été. Les éloges que les touristes font de notre musée tant au sujet de sa conception que de sa richesse et de sa présentation sont notre récompense et notre encouragement.

Des dons d'objets sont venus compléter nos collections et témoignent de l'intérêt du public pour notre oeuvre.

La présentation de la salle d'histoire est temporairement terminée. Les vitrines plates sont moins chargées et la présentation est améliorée. Les vitrines verticales, par leur éclairage, mettent les collections en valeur.

L'exposition de la période gallo-romaine est maintenant assez importante et d'autres « trouvailles » y seront installées après restauration.

PROMENADES :

En plus de la sortie annuelle du 19 mai à Limoges nous avons organisé quelques visites d'après-midi. Nous nous sommes rendus notamment sur les sites de Béruges, au Musée de Châtellerault, à l'église d'Oyré, à la commanderie de St-Sauveur la Foucaudière et au Château de Chiré en Montreuil. Nous envisageons de continuer dans cette voie au cours de l'année à venir.

VIE DE LA SOCIÉTÉ :

Nous avons regretté le départ de notre actif collaborateur Pierre Boulanger pour Chabanais, mais nous espérons ne pas perdre le contact avec lui.

Nous avons, hélas ! éprouvé le chagrin de perdre cette année son excellence M. l'Ambassadeur Bhadravadi qui a été vice-président et membre assidu et dévoué de notre Société.

PERSPECTIVES :

Les projets c'est la vie, c'est l'avenir et il y en a.. :

Une exposition sur le thème : « L'Archéologie romaine et ses retombées en Archéologie Chauvinoise », des fouilles à poursuivre ou à entreprendre, les fouilles passées ou présentes à exploiter sous forme de publications, d'autres recherches, l'enrichissement du Musée.

Nous espérons mener à bien ces perspectives pour la continuité de notre oeuvre et aussi pour prouver notre capacité de renouvellement.

Micheline ROSIER



L'école de fouilles au travail... ou presque.